

**Etude sur l'état des connaissances,  
attitudes et pratiques des acteurs (Etat-  
secteur privé et communautés/société  
civile) de la zone d'intervention du  
programme Benkadi en matière de  
gestion durable des terres et  
conservation des ressources en eau**

*RAPPORT FINAL*

NOVEMBRE 2021

# **SOMMAIRE**

.....	Pages
i. <b><u>Sigles et abréviations</u></b> .....	4
i.i <b><u>Liste des tableaux</u></b> .....	5
iii. <b><u>Résumé exécutif</u></b> .....	6
iv. <b><u>Identification des attitudes et pratiques de GDTE promues</u></b> .....	6
<b><u>INTRODUCTION</u></b> .....	9
<b><u>1. OBJECTIFS, RESULTATS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE</u></b> .....	10
1.1. Objectifs et résultats de l'étude.....	10
1.1.1. Objectifs de l'étude.....	10
1.1.1.1. Objectif global.....	10
1.1.1.2. Objectifs spécifiques.....	10
1.1.2. Rappel des résultats attendus.....	11
1.1.3. Rappel des indicateurs de l'étude.....	12
1.2. Méthodologie de l'étude.....	13
1.2.1. Etapes de la réalisation de la mission.....	13
1.2.1.1. Etape 1 : Prise de contact.....	13
1.2.1.2. Etape 2 : Cadrage.....	13
1.2.1.3. Etape 3 : Recherche/synthèse documentaire.....	13
1.2.1.4. Etape 4 : Collecte des données.....	13
1.2.1.5. Etape 5 : Traitement des données et rapportage.....	16
1.2.2. Difficultés et limites de l'étude.....	17
1.2.3. Couverture de l'échantillon.....	17
1.2.4. Caractéristiques socio-démographiques de l'échantillon.....	18
1.2.4.1. Cibles touchées par questionnaire.....	17
1.2.4.2. Cibles touchées par ISS.....	23
1.2.4.3. Cibles touchées par les Focus Group.....	25
<b><u>2. GENERALITES SUR LA GDT ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES EN EAU AU BURKINA FASO</u></b> .....	26
2.1. Généralités sur la gestion des terres.....	26
2.2. Généralités sur la gestion des eaux.....	27
<b><u>3. ACTEURS DE LA GDTE DANS LES REGIONS DU PROJET BENKADI BURKINA</u></b> .....	29
3.1. Identification des acteurs (Etat- Secteur privé-communautés à la base et société civile) de la GDTE et des questions environnementales.....	29

3.1.1. Au niveau de l'Etat.....	29
3.1.2. Au niveau de la société civile, des projets et programmes.....	30
3.1.3. Au niveau des communautés.....	30
3.1.4. Au niveau du secteur privé.....	30
3.1.5. Au niveau des partenaires techniques et financiers.....	30
3.2. Identification des acteurs majeurs à fort impact sur les ressources naturelles dans les zones d'intervention du projet Benkadi Burkina.....	30
3.3. Mesure du niveau d'information et de connaissance des acteurs sur les bonnes pratiques GDTE.....	31
<b>4. <u>CAP EN MATIERE DE GDTE DANS LES REGIONS DU PROJET BENKADI BURKINA</u>...</b>	<b>33</b>
4.1. Identification des bonnes pratiques de GDTE promues.....	33
4.2. Identification des connaissances en GDTE.....	34
4.3. Identification des attitudes et pratiques en GDTE.....	37
4.4. Evaluation du niveau d'implication des OSC des groupes vulnérables dans l'application des bonnes pratiques de GDTE.....	40
<b>5. <u>FACTEURS FAVORABLES ET FACTEURS DEFAVORABLES A L'APPLICATION DES BONNES PRATIQUES DE GDTE</u>.....</b>	<b>40</b>
5.1. Les facteurs favorables.....	40
5.2. Les facteurs défavorables.....	41
<b>6. <u>ANALYSE DES RELATIONS DE POUVOIR</u>.....</b>	<b>42</b>
6.1. Identifications des acteurs clés.....	42
6.2. L'identification des espaces de changement.....	42
6.3. Analyse des structures sous-jacentes.....	43
6.3.1. Le pouvoir règlementaire et institutionnel.....	43
6.3.2. Les pouvoirs coutumiers, traditionnels et religieux.....	43
6.4. Compréhension des comportements des acteurs détenteurs du pouvoir.....	44
<b>7. <u>RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS</u>.....</b>	<b>44</b>
<b><u>CONCLUSION</u>.....</b>	<b>46</b>
<b><u>BIBLIOGRAPHIE</u> .....</b>	<b>47</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>48</b>
Annexe 1 : Liste et contacts des structures rencontrées par ISS.....	49
Annexe 2 : Glossaire.....	51
Annexe 3 : Termes de référence (TDR).....	

## Sigles et Abréviations

<b>AFD</b>	Agence française de développement
<b>AGEREF</b>	Association inter village de gestion des ressources naturelles et de la faune de la comoé-léraba
<b>ANEEMAS</b>	Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi mécanisées
<b>APEDR</b>	Association pour la protection de l'environnement et le développement rural
<b>ASMADE</b>	Association songui manégré / aide au développement endogène
<b>CAP</b>	Connaissances, des attitudes et des pratiques
<b>CDN</b>	Contribution déterminée au niveau national
<b>CISV</b>	Children's international summer villages
<b>CLE</b>	Comités locaux de l'eau
<b>CNJ</b>	Conseil national des jeunes
<b>CVD</b>	Conseillers villageois de développement
<b>DP/ONG</b>	Direction du partenariat avec les ONG
<b>DRAHDI</b>	Direction régionale des aménagements hydrauliques et du Développement de l'irrigation
<b>DREA</b>	Direction régionale e l'eau et de l'assainissement
<b>DREEVCC</b>	Direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du Changement climatique
<b>DREF</b>	Direction régionale des eaux et forêts
<b>DREP</b>	Direction régionale de l'économie et de la planification
<b>DRMGC</b>	Direction régionale des mines, de la géologie et des carrières,
<b>DRRE</b>	Direction régionale des ressources en eau
<b>FAO</b>	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FFOM</b>	Forces-faiblesses-opportunités-menaces
<b>FG</b>	Focus group
<b>GDT</b>	Gestion durable des terres
<b>GDTE</b>	Gestion durable des terres et des eaux
<b>Gret</b>	Groupe de recherche et d'échange technologique
<b>INSD</b>	Institut national de la statistique et de la démographie
<b>ISS</b>	Interview semi structurée
<b>ODE</b>	Office de développement des églises évangéliques
<b>ODK</b>	Open data kit
<b>ONA</b>	Plateforme de collecte et d'analyse de données intelligentes
<b>ONEA</b>	Office national de l'eau et de l'assainissement
<b>ONG</b>	Organisations non gouvernementales
<b>OSC</b>	Organisations de la société civile
<b>PADS</b>	Programme d'appui au développement sanitaire
<b>PAM</b>	Programme alimentaire mondial
<b>SNV</b>	Organisation néerlandaise de développement
<b>SP CONAP/ Genre</b>	Secrétariat permanent du conseil national pour la promotion du genre
<b>SP/CNLS-IST</b>	Secrétariat permanent du conseil national de lutte contre le sida et les IST
<b>SP/GIRE</b>	Secrétariat permanent de la gestion intégrée des ressources en eau
<b>SP-CNDD</b>	Secrétariat permanent du conseil national pour le développement durable
<b>SPONG</b>	Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales
<b>TDR</b>	Termes de référence
<b>UICN</b>	Union internationale pour la conservation de la nature

## Liste des tableaux

.....	pages
<b>Tableau 1</b> : Liste des communes enquêtées.....	15
<b>Tableau 2</b> : Couverture de l'échantillon.....	17
<b>Tableau 3</b> : Répartition des enquêtés par sexe et par commune.....	18
<b>Tableau 4</b> : Statut dans le ménage des personnes enquêtées par le questionnaire.....	19
<b>Tableau 5</b> : Catégorie socioprofessionnelle des personnes enquêtées par le questionnaire.....	19
<b>Tableau 6</b> : Situation matrimoniale des personnes enquêtées par le questionnaire.....	20
<b>Tableau 7</b> : Statut autochtone/allogène des personnes enquêtées par le questionnaire.....	21
<b>Tableau 8</b> : Sous-groupe socioculturel des personnes enquêtées par le questionnaire.....	21
<b>Tableau 9</b> : Mode d'appropriation de la terre des personnes enquêtées par le questionnaire.....	22
<b>Tableau 10</b> : Niveau d'instruction des personnes enquêtées par le questionnaire.....	232
<b>Tableau 11</b> : Répartition par sexe et par région des personnes enquêtées par le questionnaire.....	23
<b>Tableau 12</b> : Tranche d'âge des personnes enquêtées par ISS.....	243
<b>Tableau 13</b> : Caractéristiques des cibles touchées par les focus group.....	24
<b>Tableau 14</b> : Connaissance de la GDT par les personnes enquêtées par questionnaire.....	31
<b>Tableau 15</b> : Connaissance de la GDT par les personnes enquêtées par questionnaire et par région.....	31
<b>Tableau 16</b> : Connaissance de la Conservation des Eaux (CE) par les personnes enquêtées par questionnaire.....	33
<b>Tableau 17</b> : Connaissance de la Conservation des Eaux (CE) par les personnes enquêtées par questionnaire et par région.....	32
<b>Tableau 18</b> : Sources de l'information des personnes enquêtées par questionnaire.....	32
<b>Tableau 19</b> : Les bonnes pratiques de gestion durables des terres identifiées au Burkina Faso.....	33
<b>Tableau 20</b> : Connaissance des bonnes pratiques de GDT des personnes enquêtées par questionnaire et par région.....	34
<b>Tableau 21</b> : Connaissance des bonnes pratiques de la CE par les personnes enquêtées et par région.....	36
<b>Tableau 22</b> : Bonnes pratiques de la GDT mises en œuvre dans la zone d'intervention du projet Benkadi Burkina.....	37
<b>Tableau 23</b> : Bonnes pratiques de la CE mises en œuvre dans la zone d'intervention de Benkadi.....	38
<b>Tableau 24</b> : Mauvaises pratiques de GDT constatées dans la zone d'intervention de Benkadi.....	38

**Tableau 25** : Mauvaises pratiques de la CE constatées dans la zone d'intervention du projet Benkadi Burkina.....39

**Tableau 26** : Bonnes pratiques de la GDTE les plus observées chez les personnes vulnérables.....40

## **Résumé exécutif**

Le projet Benkadi Burkina est mis en œuvre par le SPONG pour une période de cinq (5) ans. Il a pour objectif d'améliorer l'efficacité des politiques publiques en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets sur les communautés vulnérables notamment les femmes, les jeunes les personnes handicapées.

Pour atteindre le résultat R.I.3, qui est que d'ici à 2025, un dispositif fonctionnel de suivi - évaluation et de capitalisation des résultats de l'ensemble des acteurs de la contribution déterminée au niveau national (CDN), y compris les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap intervenant dans les sept (7) régions du programme, existe et permet de mesurer les progrès du pays en matière d'adaptation et d'atténuation au changement climatique ; le projet Benkadi Burkina, à travers une étude a établi la situation de référence des connaissances, des attitudes et des pratiques des acteurs (Etat- secteur privé et communautés/société civile) en matière de gestion durable des terres et des eaux (GDTE) dans ses zones d'intervention que sont les régions des Cascades, du Centre- est, du Centre - nord, du Centre -ouest, du Plateau central , du Nord et du Sahel. (Les résultats atteints au) niveau des indicateurs sont résumés dans le tableau ci-après.

**Les principaux intervenants dans la mise en œuvre des pratiques de la GDTE** sont les acteurs étatiques, ceux de la société civile et les membres des différentes communautés avec leurs leaders.

### **Mesure du niveau d'information et de connaissance des acteurs sur les bonnes pratiques GDTE**

Une forte proportion des enquêtés par questionnaire ont connaissance de la GDT (80%) et 82% pour la conservation des eaux et leurs sources d'information sont très variées ; ce sont surtout les associations- coopératives et les radios communautaires. Par contre, 100% des personnes sondées par ISS, ont connaissance des pratiques de conservation des terres et des eaux.

#### ▪ **Identification des bonnes pratiques de GDTE promues.**

Nous notons une vingtaine de bonnes pratiques de GDTE promues dans la zone d'intervention allant du zaï au reboisement, à la production du compost, à la protection des berges, aux diguettes antiérosives, aux diguettes filtrantes, aux cordons pierreux, à la plantation de haies-vives, au défrichage contrôlé et à la lutte contre les feux de brousse.

#### ▪ **Identification des connaissances en GDTE.**

Les bonnes pratiques sont connues du public-cible et les plus identifiées sont le cordon pierreux (67 %), le reboisement (62%), le zaï (49%) et la protection des berges des plans d'eau (64%), pour l'ensemble de la zone d'intervention de Benkadi.

### **Identification des attitudes et pratiques en GDTE promues**

Sur le terrain, les bonnes pratiques en GDT sont en congruence avec les bonnes pratiques connues et citées : cordons pierreux, reboisement et zaï ainsi que l'utilisation des biofertilisants depuis plus de 40 ans pour certains et moins de 5 ans pour d'autres.

### **Evaluation du niveau d'implication des OSC des groupes vulnérables dans l'application des bonnes pratiques de GDTE**

De manière spécifique, le jardinage, la réparation des forages et la lutte contre la prolifération des herbicides non homologués restent l'apanage des jeunes tandis que les femmes se consacrent à la vulgarisation des foyers améliorés dans les familles et à la propreté des points d'eau ; les personnes en situation de handicap s'activent à ce qui leur est possible avec l'élevage en enclos et la sensibilisation à la préservation de l'environnement.

**Un des facteurs favorables à l'application de la GDTE** est sans conteste la prise de conscience des acteurs ruraux des enjeux des changements climatiques et de la nécessité pour eux de trouver des

stratégies de résilience à leurs effets négatifs. Cependant, il convient de ne pas perdre de vue que la pression démographique accroît la pression foncière et que certains comportements dans l'exercice du pouvoir traditionnel autour des terres sont défavorables à l'application des bonnes pratiques de GDTE. Fort heureusement, certains leviers peuvent être actionnés à un niveau du pouvoir public et des OSC pour lever ces goulots d'étranglement.

## Tableau des indicateurs

Indicateurs	Chiffres
Nombre d'acteurs gouvernementaux et privés formés sur la mise en œuvre et le suivi de la CDN et des politiques et programmes sensibles aux changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cascades : 0</li> <li>• Centre-est : 45</li> <li>• Centre-nord : 0</li> <li>• Centre-ouest : 0</li> <li>• Plateau-central : 0</li> <li>• Nord : 0</li> <li>• Sahel : 0</li> </ul>
Nombre de bonnes pratiques promues dans les zones d'intervention du projet Benkadi Burkina.	55
Nombre d'OSC et d'organisations du secteur privé et d'acteurs des industries extractives ayant des connaissances renforcées sur les mesures de sauvegarde environnementale et sociale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les industries extractives (21)</li> <li>• Dans les sept (07) régions d'intervention du projet : les sept (07) conseils régionaux de jeunesse ; les directions régionales de la Jeunesse</li> </ul>
Nombre d'OSC et de représentants de groupes vulnérables dont les connaissances ont été renforcées sur le plaidoyer et lobbying par an sur les questions de changements climatiques, de leadership, réseautage et coaching, l'approche droit humain, genre et inclusion, la gestion de connaissances, des communications.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cascades : 0</li> <li>• Centre-est : 0</li> <li>• Centre-nord : 0</li> <li>• Centre-ouest : 0</li> <li>• Plateau-central : 0</li> <li>• Nord : 0</li> <li>• Sahel : 0</li> </ul>
Nombre de plaidoyers portés par les femmes, de jeunes, de personnes vivant avec un handicap dont les connaissances accrues sur l'approche droits humains, genre, et inclusion et sur les textes, lois et conventions sur les changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cascades : 0</li> <li>• Centre-est : 10</li> <li>• Centre-nord : 0</li> <li>• Centre-ouest : 0</li> <li>• Plateau-central : 0</li> <li>• Nord : 0</li> <li>• Sahel : 0</li> </ul>

## **INTRODUCTION**

L'Afrique de l'ouest est l'une des régions au monde les plus vulnérables aux chocs climatiques, comme le montrent les inondations actuelles au Sahel. Cette vulnérabilité face au changement climatique découle : (i) de la forte dépendance de la région à l'égard d'activités économiques sensibles au climat telles que l'agriculture pluviale, l'élevage, la pêche et la foresterie ; (ii) de la faible capacité de ses systèmes sociaux et écologiques à faire face aux extrêmes climatiques ; et (iii) des contraintes existantes sur les services écosystémiques en raison de processus tels que la déforestation.

Au Burkina Faso, les changements climatiques constituent un défi majeur pour le développement durable notamment en ce qui concerne ses secteurs économiques clés que sont l'agriculture, l'élevage, l'eau, l'environnement et les ressources naturelles. Cette vulnérabilité est exacerbée par l'insécurité due aux attaques terroristes récurrentes et la crise sanitaire liée à la COVID-19. Prenant la mesure de la situation et pour aider le Burkina Faso à améliorer la résilience climatique de manière à atténuer les effets du changement climatique sur les communautés vulnérables, le SPONG et certaines organisations de la société civile Ouest-africaines de quatre pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Mali) ont initié le programme « Benkadi » qui signifie en langue Bambara « Travailler ensemble dans la même direction » pour une durée de cinq ans.

L'objectif stratégique du programme Benkadi est que « les communautés affectées par l'érosion côtière, la dégradation des écosystèmes, la pollution par l'orpaillage et la déforestation, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali, réalisent leur droit au développement et sont résilientes aux effets du changement climatique ». Pour y parvenir, des théories de changement spécifiques ont été élaborées pour chaque pays membre du consortium Benkadi. Au Burkina Faso, la théorie du changement dans le cadre de la mise en œuvre du projet Benkadi vise l'atteinte de trois résultats d'effets dont le R.I.3: d'ici à 2025, un dispositif fonctionnel de suivi -évaluation et de capitalisation des résultats de l'ensemble des acteurs de la Contribution déterminée au niveau national (CDN), y compris les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap intervenant dans les sept (7) régions du programme, existe et permet de mesurer les progrès du Pays en matière d'adaptation et d'atténuation au changement climatique.

Dans le cadre de l'atteinte du R.I.3, le projet Benkadi Burkina veut établir la situation de référence des connaissances, des attitudes et des pratiques des acteurs (Etat- Secteur privé et communautés/société civile) en matière de gestion durable des terres et des eaux (GDTE) dans les zones d'intervention du projet Benkadi Burkina. En effet, le projet Benkadi Burkina souhaite connaître les niveaux de connaissances par catégorie d'acteurs ainsi que les gaps, les pratiques, les attitudes favorables ou résistances à corriger ainsi que le nombre de bonnes pratiques en matière de gestion (durable des terres et des eaux dans) les zones d'intervention du projet. Cela permettra au projet Benkadi d'entreprendre des actions de plaidoyer/interpellation en vue d'une meilleure application des bonnes pratiques de GDTE au Burkina Faso.

# **1. OBJECTIFS, RESULTATS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE.**

## **1-1- Objectifs et résultats de l'étude**

### **1-1-1- Objectifs de l'étude**

#### **1-1-1-1- Objectif global**

L'objectif global de l'étude est de réaliser une étude sur l'état des Connaissances, des Attitudes et des Pratiques (CAP) des acteurs (Etat- Secteur Privé et communautés/société civile) en matière de Gestion Durable des Terres (GDT) et conservation des ressources en eaux dans les zones d'interventions du projet Benkadi Burkina.

#### **1-1-1-2 Objectifs spécifiques**

Une dizaine (10) d'objectifs spécifiques sont poursuivis par la présente étude. Ce sont :

- ↳ identifier les acteurs (Etat- secteur privé-communautés à la base et société civile) de la zone d'intervention du projet Benkadi Burkina qui interviennent dans la gestion durable des terres, la conservation des ressources en eau et les plaidoyers sur les questions environnementales ;
- ↳ identifier les acteurs majeurs à fort impact sur les ressources naturelles dans les zones d'intervention du projet Benkadi Burkina;
- ↳ identifier les connaissances et pratiques actuelles en matière de gestion durable des terres et des eaux (GDTE) par groupes d'acteurs ainsi que les pratiques, les attitudes favorables ou résistances à corriger dans les zones d'intervention du projet Benkadi Burkina;
- ↳ identifier les bonnes pratiques de gestion durable des terres et des eaux (GDTE) promues dans les zones d'intervention du projet Benkadi Burkina ;
- ↳ déterminer les contraintes et les gaps qui limitent l'application des bonnes pratiques de GDTE dans les zones d'intervention du projet Benkadi Burkina ;
- ↳ mesurer le niveau d'information et de connaissance des acteurs sur les bonnes pratiques GDTE dans leurs secteurs d'activités notamment l'agriculture et la gestion des ressources en eau ;
- ↳ faire ressortir les relations de pouvoir/influence/centre d'intérêt qui entravent ou facilitent les changements de comportements par rapport à la GDTE ;
- ↳ identifier les facteurs favorables et défavorables à l'application des bonnes pratiques de GDTE (analyse des droits de propriété et droits d'accès aux terres et autres ressources naturelles) ;
- ↳ évaluer le niveau d'implication des OSC représentant des groupes vulnérables dans l'application des bonnes pratiques de GDTE dans les zones du projet Benkadi Burkina ;
- ↳ faire des recommandations et des suggestions dans le but de permettre au projet Benkadi Burkina d'entreprendre des actions de plaidoyer/interpellation en vue d'une meilleure application des bonnes pratiques de GDT et de conservation des ressources en eaux au Burkina Faso.

## 1-1-2- Rappel des résultats attendus

Les résultats attendus de l'étude sont les suivants :

- ↳ Un répertoire des acteurs et leur nombre (Etat- secteur privé-communautés à la base et société civile) de la zone d'intervention du projet Benkadi Burkina qui interviennent dans la gestion durable des terres, conservation des ressources en eau et plaidoyers sur les questions environnementales est disponible.
- ↳ Les acteurs majeurs à fort impact sur les ressources naturelles dans les zones d'intervention du projet Benkadi Burkina sont identifiés.
- ↳ Les connaissances et pratiques actuelles en matière de gestion durable des terres et des eaux (GDTE) par groupes d'acteurs ainsi que les pratiques, les attitudes favorables ou résistances à corriger dans les zones d'intervention du projet Benkadi Burkina sont identifiés.
- ↳ Les bonnes pratiques de Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE) promues dans les zones d'intervention du projet Benkadi Burkina sont identifiés.
- ↳ Les contraintes et les gaps qui limitent l'application des bonnes pratiques de GDTE dans les zones d'intervention du projet Benkadi Burkina sont déterminés.
- ↳ Le niveau d'information et de connaissance des acteurs sur les bonnes pratiques GDTE dans leurs secteurs d'activités notamment l'agriculture et la gestion des ressources en eau est connu.
- ↳ Les relations de pouvoir/influence/centre d'intérêt qui entravent ou facilitent les changements de comportements par rapport à la GDTE sont établies.
- ↳ Les facteurs favorables et défavorables à l'application des bonnes pratiques de GDTE (analyse des droits de propriété et droits d'accès aux terres et autres ressources naturelles) sont identifiés.
- ↳ Le niveau d'implication des OSC représentant des groupes vulnérables dans l'application des bonnes pratiques de GDTE dans les zones du projet Benkadi Burkina est connu.
- ↳ Des recommandations et des suggestions dans le but de permettre au projet Benkadi Burkina d'entreprendre des actions de plaidoyer/interpellation en vue d'une meilleure application des bonnes pratiques de GDT et de conservation des ressources en eaux au Burkina Faso sont formulées.

### **1-1-3- Rappel des indicateurs de l'étude**

La présente étude devrait permettre de renseigner les cinq (5) principaux indicateurs ci-après :

- ↳ nombre d'acteurs gouvernementaux et privés formés sur la mise en œuvre et le suivi de la CDN et des politiques et programmes sensibles aux changements climatiques ;
- ↳ nombre d'OSC et d'organisations du secteur privé et d'acteurs des industries extractives ayant des connaissances renforcées sur les mesures de sauvegarde environnementale et sociale ;
- ↳ nombre de bonnes pratiques promues dans les zones d'intervention du projet Benkadi ;
- ↳ nombre d'OSC et de représentants de groupes vulnérables dont les connaissances ont été renforcées sur le plaidoyer et lobbying par an sur les questions de changements climatiques, de leadership, de réseautage et de coaching, l'approche droit humain, genre et inclusion, la gestion de connaissances, des communications ;
- ↳ nombre de plaidoyers portés par les femmes, de jeunes, de personnes vivant avec un handicap dont les connaissances accrues sur l'approche droits humains, genre, et inclusion et sur les textes, lois et conventions sur les changements climatiques.

## **1.2. Méthodologie de l'étude.**

### **1-2-1- Etapes de la réalisation de la mission.**

Il s'agit de la description des étapes clés indispensables pour la réalisation de l'étude CAP.

#### **1-2-1-1- Etape 1 : Prise de contact.**

Le bureau consultant a été convié à une prise de contact avec les responsables du projet Benkadi Burkina le 11 août 2021. Il s'est agi de faire connaissance entre consultants d'une part et d'autre part, entre ceux-ci et les responsables du projet Benkadi Burkina. En outre, l'outil Power scan fut présenté comme instrument d'analyse des pouvoirs dans le cadre du Programme Benkadi. Les consultants ont ainsi été conviés à une conférence en ligne le 17 août 2021 avec le Brocker pour mieux comprendre cet outil.

#### **1-2-1-2 Etape 2 : Cadrage.**

Le 20 août 2021, le Bureau CAD-Afrique a présenté sa méthodologie lors d'une réunion de cadrage avec l'équipe Benkadi Burkina tenue dans la salle de réunion du SPONG.

Ladite réunion a permis de mettre tous les acteurs au même niveau d'information et de permettre la réalisation optimale de notre étude.

La rencontre a consisté en des présentations suivies d'échanges avec l'équipe du projet Benkadi Burkina.

Elle a surtout permis à l'équipe du projet Benkadi Burkina d'amender la méthodologie proposée et de faire des recommandations pour la suite du travail.

Les consultants ont sollicité les documents de base du projet pour peaufiner la revue documentaire ainsi que la liste et les contacts des partenaires sur le terrain.

#### **1-2-1-3- Etape 3 : Recherche/synthèse documentaire.**

La recherche documentaire a consisté à faire le point sur la documentation disponible se rapportant à l'objet de la mission dont l'essentiel des documents est fourni par le projet Benkadi Burkina et ses partenaires. Son exploitation a permis une compréhension approfondie de la mission ainsi que les objectifs et les résultats escomptés de la présente étude.

#### **1-2-1-4- Etape 4 : Collecte des données.**

En vue de la collecte des données, différentes tâches ont été indispensables.

##### **❖ Identification de la couverture géographique de l'étude.**

La zone d'intervention du projet BENKADI concerne douze (12) communes dans sept (07) régions ci-après du Burkina Faso :

- les Cascades : Banfora
- le Centre-est : Tenkodogo ;
- le Centre-nord : Kaya ;
- le Centre-ouest : Koudougou, Réo, Didyr ;
- le Plateau-central : Laye, Boussé, Ziniaré ;
- le Nord : Ouahigouya, Yako ;
- le Sahel : Dori.

##### **❖ Identification du public-cible.**

Le public cible du projet Benkadi Burkina se présente comme suit :

- ↳ les responsables de Woord en Daad.
- ↳ les acteurs gouvernementaux, notamment les responsables des structures centrales, déconcentrées et rattachées des Ministères en charge de :
  - l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique ;

- SP-CNDD : Secrétariat permanent du conseil national pour le développement durable,
- DREEVCC : Direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique,
- DREF : Direction régionale des eaux et forêts,
  - l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles ;
- DRAAH : Direction régionale de l'agriculture des aménagements hydrauliques.
  - l'eau et de l'assainissement ;
- DRRE : Direction régionale des ressources en eau,
- DREA : Direction régionale de l'eau et de l'assainissement,
- ONEA : Office national de l'eau et de l'assainissement,
- SP/GIRE : Secrétariat permanent de la gestion intégrée des ressources en eau).
  - l'Administration territoriale et de la décentralisation ;
- Gouvernorats,
- Haut-commissariat.
  - des Ressources animales et halieutiques ;
- Direction régionale/cellule environnement.
  - l'Energie, des mines et des carrières ;
- DRMGC : Direction régionale des mines, de la géologie et des carrières,
- ANEEMAS : Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées.
  - l'Économie, des finances et du développement ;
- DREP : Direction régionale de l'économie et de la planification,
- DP/ONG : Direction du partenariat avec les ONG,
- INSD : Institut national de la statistique et de la démographie.
  - la. Solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire ;
- SP CONAP/Genre : Secrétariat permanent du conseil national pour la promotion du genre.

↳ Les représentants des OSC et des organisations du secteur privé ainsi que ceux des acteurs des industries extractives.

↳ Les femmes à travers d'abord le Secrétariat permanent du conseil national pour la promotion du genre (SP CONAP/ Genre) et ensuite par le biais d'une OSC communale, les jeunes par le biais du Conseil national des jeunes (CNJ), les OSC des personnes vivant avec un handicap de la zone de l'étude.

↳ Les leaders d'opinions (chefs religieux, chefs coutumiers et les conseillers communaux).

### ❖ Echantillonnage

Notre zone d'étude est celle couverte par le projet Benkadi au Burkina Faso. C'est-à-dire un ensemble de sept (07) régions et de douze (12) communes. A ce titre, toutes les données collectées ont été analysées au niveau national.

Un échantillonnage raisonné à double degré a été utilisé pour la collecte des données. A savoir :

- au premier degré, un échantillonnage des communes à enquêter ;
- au second degré, un échantillonnage des différentes catégories d'acteurs et des personnes à enquêter dans les communes.

### ➤ Echantillonnage des communes

Au niveau des sept (07) régions de la zone d'étude une commune (urbaine ou rurale) a été sélectionnée dans chaque région pour la collecte des données terrain. Au niveau des régions qui ont plus

d'une commune d'intervention, la priorité a été donnée aux communes rurales pour créer un équilibre dans l'échantillon avec les communes urbaines. Les communes urbaines ont été automatiquement choisies dans les régions qui n'ont qu'une seule commune d'intervention. Nous constatons que par le hasard des choses, toutes les communes urbaines de notre échantillon sont en même temps des communes chefs-lieux de régions.

Ainsi notre échantillon a été constitué de sept (07) communes dont quatre (04) communes urbaines et trois (03) communes rurales.

**Tableau 1** : Liste des communes enquêtées

N°	Régions	Communes	Echantillon	Partenaires
<b>Communes urbaines</b>				
1	Sahel	Dori	1	APN Sahel
2	Centre-nord	Kaya	1	APIL
3	Centre-est	Tenkodogo	1	Children believe
4	Cascades	Banfora	1	AGREF
<b>Total 1</b>		-	<b>4</b>	-
<b>Communes rurales</b>				
5	Nord	Yako	1	APDER
6	Plateau-central	Bousse	1	Tiipalga
7	Centre-ouest	Didyr	1	ASMAD
<b>Total 2</b>		-	<b>3</b>	-
<b>Total général (T1+T2)</b>		-	<b>7</b>	-

➤ **Echantillonnage des acteurs.**

Au second degré, au niveau de chaque commune et avec l'aide des partenaires d'exécution, nous nous sommes entretenus avec les acteurs clés que sont :

- les premiers représentants des partenaires d'exécution dont ceux de Woord En Daad) ont été incontournables pour mieux cerner les attentes de cette mission ;
  - les acteurs gouvernementaux au niveau régional ont été sondés pour mesurer leurs CAP sur la mise en œuvre et le suivi de la CDN et des politiques et programmes en matière de changements climatiques ;
  - les représentants des OSC intervenants dans le domaine de la GDTE ont été interviewés pour recueillir leurs connaissances sur les mesures de sauvegarde environnementale et sociale et les bonnes pratiques promues dans les zones d'intervention du projet Benkadi. Nous avons également collecté avec eux des informations sur leurs aptitudes au plaidoyer et lobbying en lien avec les questions de changements climatiques, de leadership, réseautage et coaching, l'approche droit humain, genre et inclusion, la gestion de connaissances, des communications ;
  - les leaders d'opinions (chefs religieux, chefs coutumiers, les conseillers municipaux) ont contribué à identifier et apprécier leurs aptitudes au plaidoyer et leurs connaissances sur les politiques publiques, les textes, lois et conventions visant à améliorer la gouvernance en matière de changements climatiques ;
  - les représentants des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap : avec eux, nous avons mesuré leurs connaissances, leurs attitudes et pratiques (CAP) sur l'approche droits humains, genre, et inclusion et sur les textes, lois et conventions concernant les changements climatiques, ainsi que leur degré d'implication dans les cadres de concertations au sujet de la GDTE.
- ✚ Dans chaque région dont la commune est retenue, nous nous sommes entretenus avec ces cibles, acteurs clés à travers les focus group et les Interview semi-structurée (ISS) pour collecter surtout des données qualitatives.

✚ Pour la collecte des données quantitatives, un questionnaire a été adressé aux ménages pour mesurer leurs CAP en GDTE : nous avons prévu par commune trente (30) ménages dont 50% encadrés par une ONG exerçant dans la GDTE et 50% autres non encadrés, soit un total de 210 ménages pour l'ensemble. Le tableau qui suit fait le récapitulatif des cibles prévues et celles effectivement sondées.

❖ **Élaboration et validation des outils de collecte sur support papier.**

Ainsi, l'analyse des documents existants a orienté la conception des outils de collecte. Ceux-ci ont intégré le plus étroitement possible les objectifs de l'étude. Des guides pour questionnaire, Interview semi-structurée (ISS) et de Focus group (FG) incluant l'approche Forces faiblesses opportunités menaces (FFOM) ont été conçus et adressés au public-cible après validation du commanditaire.

❖ **Création des formulaires électroniques.**

Une fois les outils sur support papier testés, il a été question de la conception des formulaires électroniques par le biais de la plateforme ONA qui est un système d'agrégation et de traitement des données en ligne et le système de collecte Open data kit (ODK) qui a permis de gérer et d'appliquer des questionnaires sur smartphone ou tablette.

❖ **Test de validation des formulaires électroniques.**

A l'issue de la création des formulaires, il a été procédé à un test de validation en vue de s'assurer que le formulaire électronique fonctionne bien et d'apporter toutes les mesures correctives.

❖ **Information/sensibilisation des cibles.**

Il s'est agi de prendre contact avec les différents acteurs impliqués dans le présent processus pour les informer du contenu du travail à réaliser, de la méthodologie et recueillir leurs observations en vue d'améliorer la présente prestation.

❖ **Recrutement et formation des enquêteurs.**

Les enquêteurs recrutés étaient au nombre de sept (07) pour la collecte des données soit un (01) enquêteur par commune. La formation des collecteurs des données a été assurée par l'équipe des consultants le 09 septembre 2021.

❖ **Pré-test des outils de collecte.**

Sur la base du plan de test des instruments, le bureau CAD-Afrique a procédé à des essais préalables des outils de collecte de données élaborés pour les évaluer. Tous les acteurs de mise en œuvre ont participé au pré-test pour évaluer leur capacité à être employés dans la collecte de données réelles.

❖ **Phase terrain.**

Après correction et finalisation de la numérisation des outils, en dix (10) jours, les consultants ont sillonné les zones de couverture du projet avec les enquêteurs et supervisé la collecte des données et des informations sur des smartphones.

**1-2-1-5 Etape 5 : Traitement des données et rapportage.**

La base de données agrégée dans la plateforme ONA a ensuite été transférée dans le logiciel Excel qui est un logiciel spécialisé dans l'analyse des données d'enquête. Les données ont été ensuite apurées à partir de programme préalablement conçu sur le même logiciel. Cela a permis de déceler les incohérences et de procéder à leur correction à partir des techniques statistiques appropriées. La production des tableaux et grilles d'analyse n'est intervenue qu'après avoir obtenu une base de données apurée et conforme aux orientations d'analyse. A l'aide de ces données, le présent rapport provisoire a été élaboré.

## 1.2.2. Difficultés et limites de l'étude.

La zone d'intervention du projet Benkadi abrite une multitude d'ONGs intervenant dans la GDTE aussi bien au profit des ménages que des OSC. Ceux-ci sont tellement sollicités que nous avons observé une certaine lassitude à se soumettre à un quelconque sondage. L'indisponibilité de certains responsables administratifs n'a pas permis de respecter le calendrier de la collecte des données.

## 1.2.3. Couverture de l'échantillon

Nous avons prévu un échantillon de 328 cibles réparties comme suit :

- Pour les discussions de groupe dirigées ou focus group, 56 cibles dans les 07 communes échantillonnées ont été envisagées auprès des associations de femmes, de jeunes et de personnes en situation de handicap (PSH).
- En ce qui concerne les Interviews semi-structurées (ISS), 62 cibles dans les 07 communes ont été prévues parmi les institutions et services ci-après : SPONG, Woord En Daad, SP-CNDD, SP/GIRE, ANEEMAS, SP CONAP/ Genre, CNJ, ...les Directions régionales des ministères de (l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique ; l'Agriculture et des aménagements hydro-agricoles ; l'Eau et de l'assainissement ; l'Administration territoriale et de la décentralisation ; des Ressources animales et halieutiques ; l'Energie, des mines et des carrières ; l'Économie, des finances et du développement ; la Solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire) ; les leaders d'opinions (chefs religieux, chefs coutumiers et les conseillers communaux), etc.
- A l'aide d'un questionnaire, 210 cibles étaient à sonder dans les 07 communes, soit 30 ménages par commune répartis comme suit : 15 ménages bénéficiaires des activités de GDTE et 15 autres ménages non bénéficiaires desdites activités.

L'échantillon prévu a été dans l'ensemble bien couvert. En atteste le tableau ci-après.

**Tableau 2** : Couverture de l'échantillon.

Outils de collecte des données	Cibles	Echantillon prévu	Echantillon couvert	Taux de couverture
Focus group	Services et ONG	62	60	97%
ISS	OSC	56	42	75%
Questionnaire	Ménages	210	210	100%

**Source :** *Enquêtes CAP BENKADI 2021*

## 1.2.4. Caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon

L'enquête a permis de toucher les différentes cibles ci-dessus mentionnées par questionnaire, par ISS et par discussions de groupe dirigées. Cette approche a voulu mesurer les CAP selon que les sondés sont des personnes avisées (acteurs étatiques dans les services décentralisés/déconcentrés) ou peu (les acteurs privés, ou communautaires des sept communes). En outre, le mode de collecte de données impacte l'information reçue : en effet, l'individu en focus group n'a pas la même aisance que lors d'une collecte par questionnaire ou ISS. Ces hypothèses de recherche expliquent donc notre choix de décrire le public-cible par mode de collecte.

### 1.2.4.1. Cibles touchées par questionnaire

**Tableau 3 : Répartition des enquêtés par sexe et par commune**

Région	Sexe					
	Homme	%	Femme	%	Total	%
Cascades	24	80%	6	20%	30	100%
Centre-est	16	53%	14	47%	30	100%
Centre-nord	14	47%	16	53%	30	100%
Centre-ouest	30	100%	0	0%	30	100%
Nord	22	73%	8	27%	30	100%
Plateau-central	30	100%	0	0%	30	100%
Sahel	15	50%	15	50%	30	100%
Total	151	72%	59	28%	210	100%

**Source : Enquêtes CAP BENKADI 2021**

La présente enquête CAP de base par questionnaire a couvert 210 cibles sur un total prévu de 210, soit un taux de couverture de 100%. La répartition par sexe laisse voir une prédominance masculine (72%). Ce déséquilibre s'explique par le fait que les cibles étant les ménages, la plupart des chefs de ménage sont des hommes comme l'atteste le tableau ci-après.

**Tableau 4 : Statut dans le ménage des personnes enquêtées par le questionnaire**

Statut Tranche d'âge /sexe	Chef de ménage						Autres					
	Age < 35		Age >35		Total		Age < 35		Age >35		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Hommes	10	91%	123	100%	133	99%	11	35%	7	16%	18	64%
Femmes	1	9%	0	0%	1	1%	20	65%	38	84%	58	36%
Total	11	100%	123	100%	134	100%	31	100%	45	100%	76	100%

**Source : Enquêtes CAP BENKADI 2021****Tableau 5 : Catégorie socioprofessionnelle des personnes enquêtées par le questionnaire**

Sexe Catégorie socioprofessionnelle	Homme		Femme		Totaux	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Artisan	0	0%	1	2%	1	0%
Cultivateur	136	90%	22	37%	158	75%
Éleveur	4	3%	1	2%	5	2%
Commerçant	3	2%	7	12%	10	5%
Autres	8	5%	28	47%	36	17%
Total général	151	100%	59	100%	210	100%

**Source : Enquêtes CAP BENKADI 2021**

Les enquêtes par questionnaire ont touché majoritairement les agriculteurs (75% de l'échantillon) et autres groupes (17%) tels que les étudiants/élèves, les fonctionnaires, les artisans, etc.

L'essentiel des cibles touchées par le questionnaire porte sur des responsables de famille et des autochtones ; respectivement 92% et 84%. (Voir tableaux ci-après).

**Tableau 6** : Situation matrimoniale des personnes enquêtées par le questionnaire

Situation matrimoniale	Nbre	%
Marié (e)	194	92%
Célibataire	11	5%
Veuf (veuve)	5	2%
Total général	210	100%

**Source** : Enquêtes CAP BENKADI 2021

**Tableau 7** : Statut autochtone/allogène des personnes enquêtées par le questionnaire

Rubrique	Nbre	%
Autochtone	176	84%
Allogène	34	16%
Total général	210	100%

**Source** : Enquêtes CAP BENKADI 2021

Sur les 176 autochtones interviewés, les sous-groupes socioculturels les plus représentés selon le tableau ci-dessous sont les propriétaires terriens (65%) et les gens du pouvoir (26%), principaux sous-groupes ayant une grande influence en matière de GDTE au Burkina Faso.

**Tableau 8** : Sous-groupe socioculturel des personnes enquêtées par le questionnaire

Sous-groupe	Nbre	%
Acteurs du pouvoir	45	26%
Propriétaires terriens	114	65%
Griot	5	3%
Groupe des forgerons	1	1%
Commerçant	8	5%
Autres (précisez)	3	2%
Total général	176	100%

**Source** : Enquêtes CAP BENKADI 2021

**Tableau 9** : Mode d'appropriation de la terre des personnes enquêtées par le questionnaire.

Mode d'appropriation	Nbre	%
Location	11	5%
Héritage	164	78%
Achat	10	5%
Don	25	12%
Total général	210	100%

**Source** : Enquêtes CAP BENKADI 2021

Les canaux d'appropriation des terres mis en exergue dans les sept régions couvertes par l'enquête sont l'héritage (78%) et le don (12%). Les locations et les achats occupent le même ordre d'importance selon les enquêtes. Ce qui traduit la marchandisation de plus en plus croissante de la ressource « terre ».

**Tableau 10** : Niveau d'instruction des personnes enquêtées par le questionnaire.

Tranche d'âge/sexe	Age < 35						Age >35						TOTAUX	
	Homme		Femme		Total âge < 35		Homme		Femme		Total âge >35			
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Niveau d'instruction													Nbre	%
Aucun niveau d'instruction	6	29%	7	33%	13	31%	82	63%	28	74%	110	65%	123	59%
Alphabétisé	2	10%	0	0%	2	5%	11	8%	1	3%	12	7%	14	7%
Primaire	4	19%	7	33%	11	26%	28	22%	6	16%	34	20%	45	21%
Post-primaire	4	19%	4	19%	8	19%	8	6%	3	8%	11	7%	19	9%
Secondaire	5	24%	2	10%	7	17%	1	1%	0	0%	1	1%	8	4%
Supérieur	0	0%	1	5%	1	2%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Total	21	100%	21	100%	42	100%	130	100%	38	100%	168	100%	210	100%

**Source** : Enquêtes CAP BENKADI 2021

L'enquête s'est également intéressée au niveau d'instruction des personnes sondées. Les statistiques montrent que l'écrasante majorité a un niveau d'instruction allant de zéro au primaire (87%) et seulement 13% ont un niveau de post-primaire et plus.

#### 1.2.4.2. Cibles touchées par ISS

Les personnes sondées par ISS dans les sept (07) régions sont à une majorité écrasante de sexe masculin : 92% ; signe que l'accès des femmes aux postes de responsabilité reste toujours à promouvoir. 82% d'entre eux ont plus de 35 ans. Voir tableaux qui suivent.

**Tableau 11** : Répartition par sexe et par région des personnes enquêtées par le questionnaire

Région	Sexe					
	Homme	%	Femme	%	Total	%
Cascades	8	100%	0	0%	8	100%
Centre-Est	9	100%	0	0%	9	100%
Centre-Nord	8	80%	2	20%	10	100%
Centre-Ouest	5	83%	1	17%	6	100%
Nord	6	86%	1	14%	7	100%
Plateau-Central	8	89%	1	11%	9	100%
Sahel	6	100%	0	0%	6	100%
Centre	5	100%	0	0%	5	100%
TOTAL	55	92%	5	8%	61	100%

**Source** : Enquêtes CAP BENKADI 2021

**Tableau 12** : Tranche d'âge des personnes enquêtées par ISS

Tranche d'âge	Nbre	%
≤ 35	11	18%
>35	49	82%
Total	60	100%

**Source** : Enquêtes CAP BENKADI 2021

### 1.2.4.3. Cibles touchées par les Focus Group.

**Tableau 13** : Caractéristiques des cibles touchées par les focus group

Structure	Date de création	Nombre d'adhérents		Composition des membres du bureau	
		H	F	H	F
FEDERATION NATIONALE DES GROUPEMENTS NAAM (FNGN)	1967	600 000	600 000	11	5
UFC DORI	1969	15	11	15	11
ASSOCIATION DES FEMMES BURKINABE/ OUAHIGOUYA (AFBO)	1977	605	3274	0	12
ADJK	1990	70	35	7	4
ATY	1994	300	300	7	4
KHOOLESMEN	1994	46	184	1	5
ASSOCIATION BANG-N-TUM	1995	-	-	6	4
BISSAKOUPOU	1996	2000	2000	4	3
ASSOCIATION JEUNESSE VOLONTAIRE POUR LA PROMOTION DU LEADERSHIP DE SANTE (AJVLS)	1996	480	320	4	2
A2N	1996	17	11	4	1
ANDI	1998	8	36	4	7
ORGANISATION CATHOLIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITE (OCADES)	1998	73	32	-	-
APDPK	1999	200	200	7	2
ASSOCIATION ACTION COMMUNAUTAIRE DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE NORD (ACD I CN)	1999	-	-	-	-
ASSOCIATION VISION ACTION DEVELOPPEMENT (AVAD)	2000	12	3	-	-
PIAKRO	2001	47	300	6	13
ACD/NAANGUE	2001	28	6	7	3
ASSOCIATION KOMALE DE OUNZEOGO	2002	47	513	2	4
APID/ANDAL	2003	8	5	5	2
ASSOCIATION WEND PANGA DE KAYA(AWPHS)	2003	20	25		
ASSOCIATION VICTOIRE	2004	20	35	4	6

KANKELETIGUI	2004	0	15	0	6
UNIJD AFRICA	2007	10	7	4	1
ASSOCIATION YAKOI NA OIN/ COOPERATIVES OIGNONS	2007	-	3	-	-
ASSOCIATION DES FEMMES HANDICAPEES DE TENKODOGO	2008	0	70		7
ASSOCIATION CRIS DE CŒUR POUR LE SOUTIENT DES ORPHELINS DES VEUVES ET DES DEMUNIES DU CENTRE NORD (ACC/SOVD/CN	2009	45	255	-	-
CONSEIL REGIONALE DE LA JEUNESSE (CRJ)	2009	-	-	-	-
IKEBATEMA	2013	15	3	3	1
ZHE-NA-NYE	2014	0	24	0	12
ASSOCIATION BURKINABE PLANETE VERTE	2014	30	150	-	-
APH	2014	100	80	6	3
ASSOCIATION DES JEUNES DE DIDYR	2015	22	6	12	4
LABAL SENO	2015	1	14	0	5
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT AGRO-PASTORAL DE DIDYR	2017	30	66	0	5
AUSB	2017	52	36		4h4f
ASSOCIATIONS DES PERSONNES VIVANTS.AVEC UN HANDICAP DE DIDYR	2018	25	22	9	2
DJONKELE	2018	50	50	2	4
CNJ	2019	17	5	6	1
ASSOCIATION FIERTE DES COMMERÇANTS DE BANFORA	2019	0	14	0	6
ASSOCIATION SINYASIGNI DES FEMMES DE BANFORA	2019	0	22	0	8
ASSOCIATION DES RIGOLOS DE DIDYR	2020	17	12	1	
ASSOCIATION LAGEM-N-TAAR LA YOONDO DE IPPO	2021	32	12	4	4

**Source : Enquêtes CAP BENKADI 2021**

Nous avons sondé par focus group, une quarantaine d'associations et groupements créés entre 1967 et 2021 répartis en des OSC de femmes, de jeunes et OPH (Organisations de personnes handicapées).

## **2. GENERALITES SUR LA GDT ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES EN EAU AU BURKINA FASO.**

La Constitution du Burkina Faso dispose en son article 14 que « les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie ». En son article 29 elle indique particulièrement que « le droit à un environnement sain est reconnu ; la protection, la défense et la promotion de l'environnement sont un devoir pour tous ».

La gestion durable des terres et des eaux au Burkina Faso est donc un des principaux enjeux de l'avenir. Elle interpelle toute la communauté nationale.

### **2.1 Généralités sur la gestion des terres.**

Selon l'approche FAO-LADA, la dégradation des terres est définie comme le déclin des produits et services de l'écosystème. Celle-ci affecte négativement l'état et la gestion des ressources naturelles tels que l'eau, le sol, les plantes et les animaux entraînant ainsi une diminution de la production agricole.

Au Burkina Faso, la gestion durable des terres (GDT) est au cœur de l'enjeu du développement. La dégradation des terres empêche la croissance agricole et accroît la pauvreté et la vulnérabilité des populations. Elle contribue aussi aux tensions sociales tout en menaçant la biodiversité et la libération du carbone par le déboisement.

#### **❖ Définition**

Selon la définition de la revue TerrAfrica (2008) : « la Gestion durable des terres (GDT) correspond à l'adoption de systèmes d'affectation des terres qui, grâce à des pratiques de gestion appropriées, permettent aux usagers des terres de maximiser les avantages économiques et sociaux dérivés de la terre tout en maintenant, voire en améliorant, les fonctions d'appui écologique des ressources foncières ».

La Gestion durable des terres (GDT) est aussi définie comme l'utilisation des ressources des terres, incluant les sols, l'eau, les végétaux et les animaux, dans le but de produire des biens et des services permettant de satisfaire les besoins humains changeants, tout en préservant le potentiel productif à long terme de ces mêmes ressources et le maintien de leurs fonctions environnementales.

Une Technologie de GDT est une pratique physique sur le terrain qui contrôle la dégradation des sols, améliore la productivité et/ou d'autres services écosystémiques. Cette technologie consiste en une ou plusieurs mesures, telles que des pratiques agronomiques, des pratiques végétales (biologiques), des structures physiques ou des modes de gestion.

L'Approche de GDT définit les façons et les moyens employés pour mettre en œuvre une ou plusieurs technologies de GDT. Elle inclut le soutien technique et matériel, la participation et le rôle des différentes parties prenantes, etc. Une Approche peut se référer à un projet/programme ou à des activités initiées par les exploitants des terres eux-mêmes

Pour la revue TerrAfrica dans sa parution intitulée : « La pratique de la gestion durable des terres : directives et bonnes pratiques pour l'Afrique subsaharienne, 2011 », les principes directeurs de bonnes pratiques de gestion durable des terres sont :

- l'amélioration de la productivité des terres ;

- l'amélioration des moyens d'existence ;
- l'amélioration des écosystèmes : agir en respectant l'environnement ;
- l'adaptation et le soutien décisionnel pour une transposition à grandes échelles des bonnes pratiques ;
- adaptation montée en puissance et diffusion des bonnes pratiques.

Ainsi, il faut noter que malgré les efforts soutenus de vulgarisation des pratiques de GDT, la faible prise en compte des bonnes pratiques citées plus haut reste inquiétante. L'adoption efficace de la GDT dépend d'une combinaison de facteurs. Au niveau national, un certain nombre de bonnes pratiques en matière de GDT ont été recensées (voir glossaire en annexe). Ce sont les bonnes pratiques :

- l'agricoles telles que le Zaï, la demi-lune, la diguette en cordons pierreux, la diguette filtrante, le paillage, le compostage, la cuvette à tomates (koglogo), la bande enherbée, la jachère améliorée, etc.
- les halieutiques de GDT que sont la pisciculture en bassin enclos, la rizipisciculture, etc.
- les forestières et agroforestières comme la coupe sélective du bois de chauffe, la lutte contre les feux de brousse, les feux précoces, le défrichement contrôlé, la Régénération naturellement assistée (RNA), les haies vives, la mise en défens, la protection des berges des cours d'eau, la reforestation, la récupération des terres dénudées, etc.
- les zootechniques et pastorales de GDT : ce sont la délimitation des zones pastorales et des zones de pâturage, les puits pastoraux, le surcreusement des mares naturelles, la fixation des dunes, le sous solage, les cultures fourragères, etc.
- l'énergétiques de GDT telles que le foyer amélioré, le séchage et la cuisson solaire des aliments, le chauffe-eau solaire, etc.
- les organisationnelles de GDT que sont les chantiers d'aménagement forestier, les zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC), le bocage sahélien, la valorisation des produits forestiers non ligneux, etc.

Le constat sur le terrain est qu'il n'existe pas de solutions miracles en matière de GDT. Le choix de pratiques appropriées est dicté par le contexte local et la situation particulière des parties prenantes locales.

## **2.2. Généralités sur la gestion des eaux.**

La gestion d'une ressource naturelle comme l'eau implique sans conteste des règles d'ordre public. Elles mettent en effet en cause des besoins vitaux pour les hommes et les activités économiques, des problèmes de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de solidarité et d'équité, de sécurité, de santé publique, voire de défense et de souveraineté. Au Burkina Faso, la gestion des ressources en eau est donc un des principaux enjeux de l'avenir. Elle interpelle toute la communauté nationale. La gestion durable des ressources en eau semble se résumer principalement à la gestion durable des ressources en eau de pluie. La mise en œuvre d'une gestion durable des eaux de pluie est une composante essentielle du développement durable. Les avantages de recourir à ce type de gestion sont multiples. Ainsi, selon le « Guide de bonnes pratiques sur la planification du territoire et le développement durable », la gestion durable des eaux de surface présente de nombreux avantages pour les populations et municipalités. Ces avantages sont entre autres :

- la diminution des coûts de gestion et de construction des infrastructures ;
- l'augmentation des revenus fonciers ;

- la mise à profit des services écologiques rendus par les milieux humides ;
- l'accroissement de la qualité du cadre de vie ;
- la réduction de la consommation d'eau potable ;
- la gestion des risques d'inondations et de refoulements ;
- l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain ;
- la contribution à la spécificité des municipalités et des partenaires d'exécution sur le terrain.

De façon pratique, différentes stratégies pour améliorer la gestion de l'eau existent. Ce sont :

- dévier l'eau de ruissellement ;
- empêcher le ruissellement ou le ralentir ;
- capter le ruissellement (collecter les eaux de ruissellement) ;
- diminuer les pertes par évaporation au sol.

L'eau, qu'elle soit superficielle ou souterraine, ainsi que les écosystèmes aquatiques, constituent à l'échelle planétaire un patrimoine d'autant plus fragile qu'il est continuellement sollicité à cause la croissance démographique et menacé par les changements climatiques. C'est pourquoi, depuis une vingtaine d'années, en particulier à la suite des conférences internationales de Dublin (janvier 1992 sur l'eau et l'environnement) et de Rio de Janeiro (juin 1992 sur le développement durable) s'est développé le concept de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

Le Burkina Faso s'est engagé dans la GIRE en se dotant d'une législation sur l'eau, la loi<sup>002-2001/AN</sup> du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, et en élaborant un plan d'action pour la GIRE (PAGIRE, 2003 2015), outil institutionnel de mise en œuvre de la GIRE au niveau national. La GIRE constitue, une bonne pratique de gestion durable des ressources en eau. L'enquête sur le terrain a permis de recueillir quelques bonnes pratiques de gestion durable des ressources en eau dans la zone d'intervention du programme Benkadi au Burkina.

### **3. ACTEURS DE LA GDTE DANS LES REGIONS DU PROJET BENKADI BURKINA.**

Au niveau de la zone d'intervention du projet Benkadi au Burkina Faso, un certain nombre d'acteurs œuvrent chaque jour pour une GDTE et sur les questions environnementales. Ces acteurs peuvent être identifiés dans les secteurs d'activités.

#### **3.1. Identification des acteurs (Etat- Secteur privé-communautés à la base et société civile) de la GDTE et des questions environnementales.**

Les principaux acteurs de la GDTE et des questions environnementales dans la zone d'intervention du projet Benkadi Burkina sont :

##### **3.1.1. Au niveau de l'Etat**

Les principaux acteurs étatiques sont les structures centrales, déconcentrées et rattachées des Ministères en charge de :

- ↳ l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique :
  - *SP-CNDD : Secrétariat permanent du conseil national pour le développement durable,*
  - *DREEVCC : Direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique,*
  - *DREF : Direction régionale des eaux et forêts,*
  - *ANEVE : Agence nationale des évaluations environnementales,*
  - *FIE : Fond d'investissement forestier.*
- ↳ l'Agriculture et des aménagements hydro-agricoles :
  - *DRAAH : Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles,*
  - *DGAHDI : Direction générale des aménagements hydrauliques et du développement de l'irrigation,*
  - *SP/ CPSA.*
- ↳ l'Eau et de l'Assainissement :
  - *DREA : Direction régionale e l'eau et de l'assainissement,*
  - *ONEA : Office national de l'eau et de l'assainissement,*
  - *SP/GIRE : Secrétariat permanent de la gestion intégrée des ressources en eau).*

- ↪ l'Administration territoriale et de la décentralisation :
  - *les Gouvernorats,*
  - *les Hauts commissariats.*
- ↪ des Ressources animales et halieutiques :
  - *Direction Régionale/Cellule environnement.*
- ↪ l'Energie, des mines et des carrières :
  - *DRMGC : Direction régionale des mines, de la géologie et des carrières,*
  - *ANEEMAS : Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi mécanisées.*
- ↪ l'Économie, des Finances et du Développement :
  - *DREP : Direction régionale de l'économie et de la planification,*
  - *DP/ONG : Direction du partenariat avec les ONG,*
  - *DGDT : Direction générale du développement territorial,*
  - *INSD.*
- ↪ la. Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire :
  - *SP CONAP/Genre : Secrétariat permanent du conseil national pour la promotion du genre.*

### **3.1.2. Au niveau de la société civile, des projets et programmes.**

A ce niveau, il y a d'abord les partenaires d'exécution sur le terrain que sont : APN Sahel, APIL, Children believe, AGEREF, APDER, Tiipalga, ASMAD. Il y a aussi les ONG, les associations et les organismes identifiés par les enquêteurs sur le terrain au nombre desquels nous citons : Fondation Naturama, UICN, PADS, SP/CNLS, SNV, SOS faim, CISV, GRET, AGEREF, SOS-Sahel, Hommes et Terre, RECRPIV, TREE Aid, l'Observatoire national du foncier (ONEF).

### **3.1.3. Au niveau des communautés.**

Nous pouvons citer : les chefs coutumiers, les leaders religieux, les responsables des associations des jeunes, des femmes et des personnes handicapées étant des représentants des différentes communautés.

### **3.1.4 Au niveau du secteur privé.**

A ce niveau, il y'a les représentants des organisations du secteur privé ainsi que ceux des acteurs des industries extractives.

### **3.1.5 Au niveau des partenaires techniques et financiers.**

Nous pouvons citer à ce niveau : le PAM, la FAO, l'AFD, Fonds mondial climat, Coopération italienne, Coopération suisse.

## **3.2. Identification des acteurs majeurs à fort impact sur les ressources naturelles dans les zones d'intervention du projet Benkadi Burkina.**

L'enquête terrain nous a permis d'identifier les acteurs majeurs à fort impact sur les ressources naturelles dans les zones d'intervention du projet Benkadi Burkina. Ainsi nous dénombrons les acteurs majeurs suivants :

- les leaders d'opinion (les chefs coutumiers) ;
- les propriétaires terriens ;

- les producteurs agricoles et les éleveurs ;
- les leaders religieux dans les villages et les CVD (Conseillers villageois de développement) ;
- l'Etat, les partenaires (ONG, OSC, PTF) ;
- les Comités locaux de l'eau (CLE) ;
- les populations au niveau local ;
- les sociétés minières et les orpailleurs.

### 3.3. Mesure du niveau d'information et de connaissance des acteurs sur les bonnes pratiques GDTE

**Tableau 14** : Connaissance de la GDT par les personnes enquêtées par questionnaire

Réponse	Nombre	%
Non	41	20%
Oui	169	80%
Total général	210	100%

**Source** : Enquêtes CAP BENKADI 2021.

**Tableau 15** : Connaissance de la GDT par les personnes enquêtées par questionnaire et par région.

Région	Réponse					
	Oui	%	Non	%	Total	%
Cascades	20	67%	10	33%	30	100%
Centre-est	19	63%	11	37%	30	100%
Centre-nord	30	100%	0	0%	30	100%
Centre-ouest	25	83%	5	17%	30	100%
Nord	29	97%	1	3%	30	100%
Plateau-central	29	97%	1	3%	30	100%
Sahel	17	57%	13	43%	30	100%

**Source** : Enquêtes CAP BENKADI 2021.

**Tableau 16** : Connaissance de la conservation des eaux (CE) par les personnes enquêtées par questionnaire.

Connaissance	Nbre	%
Non	38	18%
Oui	172	82%
Total général	210	100%

**Source** : Enquêtes CAP BENKADI 2021.

**Tableau 17** : Connaissance de la Conservation des Eaux (CE) par les personnes enquêtées par questionnaire et par région.

Région	Réponse					
	Oui	%	Non	%	Total	%
Cascades	24	80%	6	20%	30	100%
Centre-Est	19	63%	11	37%	30	100%
Centre-Nord	30	100%	0	0%	30	100%
Centre-Ouest	18	60%	12	40%	30	100%
Nord	30	100%	0	0%	30	100%
Plateau-Central	28	93%	2	7%	30	100%
Sahel	23	77%	7	23%	30	100%

**Source** : Enquêtes CAP BENKADI 2021.

Une forte proportion des enquêtés par questionnaire ont connaissance de la GDT (80%) et 82% pour la conservation des eaux et leurs sources d'information sont très variées. Ce sont surtout les associations- coopératives et les radios communautaires (Mougnou, Manegda, ARC- FM, Radio Notre Dame, etc.). Par contre, 100% des personnes sondées par ISS, ont connaissance des pratiques de conservation des terres et des eaux. Certains en esquissent des définitions : « La GDTE c'est ensemble de technologies ou de pratiques mises en œuvre pour une meilleure gestion des ressources des terres, de l'eau, des animaux... pour répondre aux besoins de l'homme de façon durable. » « La CE est la mise en œuvre d'un certain nombre de pratiques qui permet une gestion durable des ressources en eaux. » Enquête terrain Sept. 2021.

**Tableau 18** : Sources de l'information des personnes enquêtées par questionnaire

Sources	Nbre	%
Radio	48	23%
Télévision	1	0%
Théâtre	4	2%
Église/mosquée	4	2%
Association/coopérative	54	26%
Autres	77	37%

**Source** : Enquêtes CAP BENKADI 2021.

#### **4. CAP EN MATIERE DE GDTE DANS LES REGIONS DU PROJET BENKADI BURKINA.**

##### **4.1. Identification des bonnes pratiques de GDTE promues**

Il y a une cinquantaine de de bonnes pratiques de GDTE promues sur le territoire du Burkina Faso, comme le montre le tableau ci-après.

**Tableau 19** : Les bonnes pratiques de gestion durables des terres identifiées au Burkina Faso.

<b>Thématiques</b>	<b>Nombre de bonnes</b>
Les bonnes pratiques agronomiques de gestion durable des terres	16
Les bonnes pratiques halieutiques de gestion durable des terres	3
Les bonnes pratiques forestières et agroforestières de gestion durable des terres	12
« Les bonnes pratiques zootekniques et pastorales de gestion durable des terres	15

**Sources** : MEDD, **Les bonnes pratiques de gestion durable des terres au Burkina Faso, novembre 2011, P.16.**

Nous avons observé que certaines de ces bonnes pratiques de conservation des terres sont promues dans l'ensemble des sept (07) régions du projet : nous citons à titre illustratif le reboisement, la mise en défens, la production du compost, la rotation des cultures, l'alignement des cordons pierreux, le chauffage et le séchage solaires, l'utilisation des foyers améliorés, de la jachère, etc.

Cependant, de nombreuses autres sont peu diffusées et sont surtout régionales : la bourgouculture et la fixation des dunes au Sahel ; l'utilisation des bois à rameaux fragmentés et le koglogo au Centre Ouest ; les ZOVIC , les chantiers d'aménagement forestiers ou les défrichements contrôlés dans les Cascades ; la promotion des parcs agroforestiers à baobabs, ou l'approche intégrée de récupération des terres dénudées à Gourga au Nord ; la gestion participative des périmètres halieutiques d'intérêt économique (PHIE) autour des plans d'eau de Bagré, de la Kompienga ( dans la région du Centre -est ) et du Sourou dans la Boucle du Mouhoun.

Pour ce qui est de la conservation des eaux, de bonnes pratiques permettent leur gestion durable par la prévention de la pollution des eaux de surface et leur utilisation efficace puis efficiente par les producteurs ; ce sont entre autres, la micro-irrigation, la protection des berges, la construction des barrages, des puits et forages pastoraux ; le surcreusement des mares naturelles, la fixation des dunes et la pisciculture en enclos.

## 4.2. Identification des connaissances en GDTE.

**Tableau 20** : Connaissance des bonnes pratiques de GDT des personnes enquêtées par questionnaire et par région

Pratiques	Cascades		Centre-est		Centre-nord		Centre-ouest		Nord		Plateau-Central		Sahel		TOTAUX	%
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Diguettes antiérosives	27	90%	25	83%	1	3%	13	43%	7	23%	7	23%	0	0%	80	38%
Digues filtrantes	5	17%	8	27%	3	10%	2	7%	4	13%	23	77%	0	0%	45	21%
Cordons pierreux	2	7%	25	83%	26	87%	23	77%	26	87%	27	90%	12	40%	141	67%
Demi-lune	0	0%	0	0%	6	20%	23	77%	16	53%	21	70%	3	10%	69	33%
Zaï	0	0%	4	13%	27	90%	26	87%	16	53%	28	93%	1	3%	102	49%
Reboisement	26	87%	20	67%	10	33%	19	63%	23	77%	25	83%	7	23%	130	62%
Mise en défens	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	7	23%	0	0%	0	0%	7	3%
Jachère	3	10%	1	3%	2	7%	0	0%	1	3%	16	53%	1	3%	24	11%
Haies vives	0	0%	10	33%	0	0%	0	0%	0	0%	13	43%	0	0%	23	11%
Utilisations de plantes fertilisantes	8	27%	0	0%	0	0%	0	0%	12	40%	0	0%	0	0%	20	10%
Utilisation de biofertilisants (compost)	29	97%	28	93%	6	20%	11	37%	10	33%	13	43%	18	60%	115	55%
Utilisation de biopesticides (piment, neem, etc)	4	13%	0	0%	0	0%	0	0%	5	17%	0	0%	0	0%	9	4%
Paillage	3	10%	0	0%	0	0%	0	0%	3	10%	26		0	0%	32	15%
Elevage en enclos	13	43%	1	3%	1	3%	2	7%	4	13%	22	73%	0	0%	43	20%
Labours à plat ou cloisonnés	0	0%	15	50%	0	0%	0	0%	1	3%	0	0%	0	0%	16	8%
Rotation de cultures	20	67%	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%	23	77%	0	0%	44	21%
Coupe sélective du bois de feu	1	3%	1	3%	0	0%	2	7%	11	37%	8	27%	0	0%	23	11%

Lutte contre les feux de brousse par des pare-feux	6	20%	1	3%	0	0%	2	7%	6	20%	1	3%	0	0%	16	8%
Défrichement contrôlé	11	37%	7	23%	0	0%	0	0%	7	23%	10	33%	0	0%	35	17%
Régénérescence naturelle assistée (RNA)	0	0%	1	3%	0	0%	0	0%	6	20%	0	0%	0	0%	7	3%
Culture fourragère	0	0%	1	3%	0	0%	1	3%	2	7%	0	0%	0	0%	4	2%
Fixation des dunes	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%	1	3%	0	0%	0	0%	2	1%
Sous solage	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Transhumance	0	0%	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Foyers améliorés	21	70%	0	0%	0	0%	1	3%	6	20%	0	0%	0	0%	28	13%
Autres	0	0%	1	3%	0	0%	0	0%	3	10%	2	7%	0	0%	6	3%

**Source : Enquêtes CAP BENKADI 2021.**

Les bonnes pratiques sont connues du public-cible et les plus identifiées sont le cordon pierreux (67 %), le reboisement (62%), le zaï (49%) et la protection des berges des plans d'eau (64%), pour l'ensemble de la zone d'intervention du projet Benkadi Burkina. Au niveau régional, si l'utilisation de biofertilisants (compost) est la pratique la plus connue dans les Cascades, au Centre – est et au Sahel selon les enquêtés (97%, 93% et 60% citent cette bonne pratique) ; au Centre nord et au Plateau – central, c'est le zaï et dans le Nord l'alignement des cordons pierreux qui sont les pratiques les plus sues.

**Tableau 21** : Connaissance des bonnes pratiques de la CE par les personnes enquêtées et par région.

Bonnes pratiques	Cascades		Centre-est		Centre-nord		Centre-ouest		Nord		Plateau-central		Sahel		TOTAUX	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Protection des berges des plans d'eau	30	100%	19	63%	19	63%	20	67%	26	87%	9	30%	12	40%	135	64%
Puits pastoraux	25	83%	3	10%	17	57%	27	90%	6	20%	4	13%	10	33%	92	44%
Puits à margelle	18	60%	2	7%	21	70%	28	93%	27	90%	3	10%	0	0%	99	47%
Pisciculture en enclos	9	30%	3	10%	0	0%	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%	13	6%
''koglogo''	0	0%	0	0%	2	7%	0	0%	2	7%	0	0%	0	0%	4	2%
Autres	1	3%	13	43%	4	13%	2	7%	18	60%	21	70%	14	47%	73	35%

**Source** : Enquêtes CAP BENKADI 2021.

La protection des berges des plans d'eau par l'interdiction des cultures, les plantations d'arbres à épineux et l'entassement des moellons est la bonne pratique la plus connue pour ce qui est de la CE (64% l'ont identifiée) ; viennent ensuite les aménagements permettant de préserver la qualité des eaux de surface pour la boisson dont les puits à margelle (47%) et les puits pastoraux (44%).

### 4.3. Identification des attitudes et pratiques en GDTE.

**Tableau 22** : Bonnes pratiques de la GDT mises en œuvre dans la zone d'intervention du projet Benkadi Burkina

Pratiques	Cascades		Centre-est		Centre-nord		Centre-ouest		Nord		Plateau-central		Sahel		TOTAUX	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Diguettes antiérosive	22	73%	24	80%	0	0%	8	27%	3	10%	5	17%	0	0%	62	30%
Digues filtrantes	4	13%	4	13%	7	23%	2	7%	2	7%	9	30%	0	0%	28	13%
Cordons pierreux	2	7%	27	90%	19	63%	24	80%	25	83%	15	50%	7	23%	119	57%
Demi-lunes	0	0%	0	0%	10	33%	23	77%	21	70%	13	43%	3	10%	70	33%
Zaï	0	0%	3	10%	28	93%	28	93%	23	77%	23	77%	2	7%	107	51%
Reboisement	26	87%	21	70%	11	37%	17	57%	25	83%	9	30%	8	27%	117	56%
Mise en défens	0	0%	0	0%	0	0%	1	3%	4	13%	0	0%	0	0%	5	2%
Jachère	0	0%	0	0%	4	13%	0	0%	0	0%	4	13%	1	3%	9	4%
Haies vives	0	0%	11	37%	0	0%	1	3%	0	0%	1	3%	1	3%	14	7%
Utilisations de plantes fertilisantes	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%	12	40%	0	0%	1	3%	14	7%
Utilisation de biofertilisants (compost)	25	83%	30	100%	5	17%	12	40%	7	23%	8	27%	13	43%	100	48%
Utilisation de biopesticides (piment, neem, etc)	2	7%	0	0%	0	0%	0	0%	4	13%	0	0%	0	0%	6	3%
Paillage	1	3%	0	0%	2	7%	0	0%	1	3%	12	40%	0	0%	16	8%
Elevage en enclos	5	17%	0	0%	1	3%	0	0%	4	13%	1	3%	0	0%	11	5%
Labours à plat ou cloisonnés	0	0%	14	47%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	14	7%
Rotation de cultures	20	67%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	19	63%	0	0%	39	19%
Coupe sélective du bois de feu	0	0%	1	3%	0	0%	0	0%	9	30%	7	23%	0	0%	17	8%
Lutte contre les feux de brousse par des pare-feux	1	3%	1	3%	0	0%	0	0%	4	13%	0	0%	0	0%	6	3%
Défrichage contrôlé	5	17%	6	20%	0	0%	0	0%	8	27%	8	27%	0	0%	27	13%
Régénérescence naturelle assistée (RNA)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	5	17%	0	0%	0	0%	5	2%
Culture fourragère	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	3%	0	0%	0	0%	1	0%
Fixation des dunes	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Sous solage	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Transhumance	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Foyers améliorés	20	67%	0	0%	0	0%	0	0%	4	13%	0	0%	0	0%	24	11%
Autres	0	0%	0	0%	1	3%	0	0%	0	0%	2	7%	1	3%	4	2%

**Source** : Enquêtes CAP BENKADI 2021.

Sur le terrain, les bonnes pratiques mises en œuvre en vue de la GDT sont en congruence avec les bonnes pratiques connues et citées : les cordons pierreux, le reboisement et le zaï ainsi que l'utilisation des biofertilisants depuis plus de 40 ans pour certains et moins de 5 ans pour d'autres grâce aux agents des eaux et forêts, aux associations et autres telles que ONGs APIL, ANDAL, OCADES, Inades, ODE, ASMADE, SOLIDAGRO ainsi que les encadreurs des ORD/CRPA (Organismes régionaux de développement/ centre rural de promotion agropastorale) de nos sources disparus.

Au niveau des régions, dans les Cascades, les enquêtés pratiquent surtout le reboisement et utilisent les biofertilisants (87% et 83%) tout comme dans le Centre- es d'ailleurs, où le compost est utilisé par 100% des producteurs sondés, alors que le zaï est dominant dans le Centre-nord, le Centre -ouest et le Plateau - central (93%et 77%).

Pour mieux conserver les eaux, les personnes sondées protègent les berges des rivières et autres plans d'eau, aménagent des puits pastoraux, et à margelle comme l'illustre le tableau suivant.

**Tableau 23** : Bonnes pratiques de la CE mises en œuvre dans la zone d'intervention de Benkadi.

Bonnes pratiques	Cascades		Centre-est		Centre-nord		Centre-ouest		Nord		Plateau-central		Sahel		TOTAUX	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Protection des berges des cours d'eau	25	83%	19	63%	19	63%	23	77%	26	87%	7	23%	12	40%	131	62%
Puits pastoraux	25	83%	0	0%	17	57%	28	93%	0	0%	3	10%	12	40%	85	40%
Puits à margelle	15	50%	0	0%	20	67%	30	100%	27	90%	7	23%	0	0%	99	47%
Pisciculture en enclos	2	7%	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	3	1%
'koglogo'	0	0%	0	0%	4	13%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	4	2%
Autres	4	13%	7	23%	0	0%	0	0%	12	40%	14	47%	5	17%	42	20%

**Source** : Enquêtes CAP BENKADI 2021.

Les personnes sondées énumèrent aussi les mauvaises pratiques ayant cours dans la zone d'intervention du projet Benkadi : ce sont surtout les feux de brousse (68%) ; l'usage des herbicides non homologués (60%) et les techniques culturales archaïques (26%).

**Tableau 24** : Mauvaises pratiques de GDT constatées dans la zone d'intervention de Benkadi.

Mauvaises pratiques	Cascades		Centre-est		Centre-nord		Centre-ouest		Nord		Plateau-central		Sahel		TOTAUX	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Feux de brousse	23	77%	15	50%	17	57%	30	100%	20	67%	23	77%	14	47%	142	68%
Utilisation des herbicides	30	100%	21	70%	18	60%	30	100%	15	50%	4	13%	9	30%	127	60%

Techniques Culturales archaïques	21	70%	12	40%	4	13%	1	3%	6	20%	1	3%	9	30%	54	26%
Types de culture	0	0%	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%	1	3%	0	0%	2	1%
Techniques d'arrosage	1	3%	0	0%	12	40%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	13	6%
Autres	10	33%	14	47%	9	30%	4	13%	24	80%	10	33%	4	13%	75	36%

**Source :** Enquêtes CAP BENKADI 2021.

Les mauvaises pratiques qui détériorent les eaux de surface sont aussi bien l'usage des pesticides par les agriculteurs et les orpailleurs que l'absence de margelles au niveau de certains puits qui les expose au péril fécal et aux déchets plastiques.

**Tableau 25 :** Mauvaises pratiques de la CE constatées dans la zone d'intervention du projet Benkadi Burkina

Mauvaises pratiques de CE	Cascades		Centre-est		Centre-nord		Centre-ouest		Nord		Plateau-central		Sahel		TOTAUX	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Pollution par les produits nuisibles	19	63%	18	60%	20	67%	30	100%	18	60%	25	83%	15	50%	145	69%
Mauvaise protection des sources	16	53%	8	27%	26	87%	8	27%	22	73%	1	3%	2	7%	83	40%
La pollution par les animaux	26	87%	1	3%	16	53%	29	97%	3	10%	25	83%	19	63%	119	57%
Autre	4	13%	8	27%	1	3%	2	7%	14	47%	0	0%	2	7%	31	15%

**Source :** Enquêtes CAP BENKADI 2021

Face à ces comportements, peu protecteurs de l'environnement, la sensibilisation reste le principal recours ainsi que l'interpellation par l'exemple en mettant en œuvre soi-même la promotion des bonnes pratiques.

#### 4.4. Evaluation du niveau d'implication des OSC des groupes vulnérables dans l'application des bonnes pratiques de GDTE.

Les niveaux d'implication des OSC regroupant des personnes vulnérables (femmes, jeunes et personnes handicapées) dans la GDTE sont divers. Cependant nous en retenons deux qui paraissent significatifs :

- Le premier degré d'implication est celui de la sensibilisation à travers des émissions radiophoniques et par le biais du théâtre forum.

- Le second consiste en la mise en œuvre de quelques savoir-faire en GDTE puis en un appui aux producteurs sur le terrain, comme l'illustre le tableau ci-après : de manière spécifique, le jardinage, la réparation des forages et la lutte contre la prolifération des herbicides non homologués restent l'apanage des jeunes tandis que les femmes se consacrent à la vulgarisation des foyers améliorés dans les familles et à la propreté des points d'eau ; les personnes en situation de handicap s'activent à ce qui leur est possible : élevage en enclos et sensibilisation pour la préservation de l'environnement.

**Tableau 26** : Bonnes pratiques de la GDTE les plus observées chez les personnes vulnérables

Pratiques GDTE des femmes	Pratiques GDTE des jeunes	Pratiques GDTE des personnes en situation de handicap
Utilisation des foyers améliorés.	Jardinage et contrôle de l'utilisation des pesticides.	Elevage en enclos.
Nettoyage des alentours des forages, et creusement des canaux pour permettre l'évacuation des eaux sales.	Réparation des forages.	Sensibilisation des hommes valides et des handicapés pour les bonnes pratiques.
Sensibilisation des autres femmes sur la propreté et le gaspillage de l'eau.	Pratique plus le compost dans leurs jardins.	Le Zaï, le reboisement, la pépinière.
Réalisation des mêmes travaux que les hommes : alignement des cordons pierreux, le zaï, le reboisement, et le compostage.	Le Zaï, l'alignement des cordons pierreux, le reboisement et le creusement des puits.	

**Source** : Enquêtes CAP BENKADI 2021.

### **5. FACTEURS FAVORABLES ET DEFAVORABLES A L'APPLICATION DES BONNES PRATIQUES DE GDTE.**

#### **5.1 Les facteurs favorables.**

La GDTE promue depuis plusieurs décennies est soutenue par de nombreux facteurs aussi bien naturels qu'humains.

Les effets des changements climatiques sont de plus en plus observés par les acteurs du milieu rural : diminution de la hauteur annuelle des pluies, hivernage tardif et écourté, importantes poches de sécheresse ainsi que des inondations qui commandent de nouvelles approches dans la production agricole et pastorale.

Ce dérèglement climatique a aussi dégradé l'environnement physique : diminution des pâturages, creusement de rigoles dans les parcelles de culture, important vannage des sols par les vents et le ruissellement, tarissements précoces des plans d'eau ayant renforcé la prise de

conscience des populations sur le fait que la détérioration continue du milieu physique et des ressources naturelles impactent négativement les rendements. Les communautés, conscientes de ces enjeux climatiques sur l'insécurité alimentaire ont soit adopté de nouvelles pratiques de GDTE, soit remis au goût du jour d'autres savoir - faire ancestraux qui sont en fait des comportements résilients face aux famines récurrentes.

« La GDT est importante car elle nous aide à protéger nos terres et à améliorer l'agriculture afin de lutter contre la famine au Burkina Faso en réduisant les effets de la sécheresse, en restaurant la fertilité des sols. On aura des fruits, de l'ombre, et l'agriculture sera plus rentable... La CE permet d'éviter la pollution des eaux, d'éviter aussi les maladies et permet de faire des cultures de contre saison. » Enquête terrain Sept. 2021.

69% des personnes sondées par questionnaires affirment divulguer les bonnes pratiques de GDT « Parce que c'est bien de s'aider pour le bien de tous ... Pour aider les autres et pouvoir atteindre l'autosuffisance alimentaire ... Parce qu'il est impératif que tout le monde ait ces connaissances pour un changement de comportements. » Enquête terrain Sept. 2021.

L'action conjuguée des différents ministères en charge de la sauvegarde de l'environnement et de l'amélioration de la productivité dans le secteur primaire à celle des ONGs et autres OSC a impulsé aussi bien un processus de vulgarisation de bonnes pratiques en faveur de la préservation des ressources naturelles qu'un changement des mentalités des producteurs du monde rural quant à la restauration des sols, leur premier facteur de production.

## **5.2. Les facteurs défavorables.**

Des obstacles existent quant à l'application des bonnes pratiques de GDTE. La faible association entre l'agriculture et l'élevage ne facilite pas la mise à disposition conséquente de la bouse de vache et de la paille nécessaire à la production du compost en quantité suffisante et ce d'autant plus que l'usage démesuré des herbicides non homologués par les producteurs agricoles contribue à la dépression du tapis herbeux. Par ailleurs, l'insuffisante complémentarité des deux activités du secteur primaire laisse libre cours à la divagation des animaux qui endommagent les haies-vives et mettent en péril les différentes reforestations entreprises par les communautés.

La mise en œuvre de la GDTE a un coût que les populations rurales ne peuvent pas toujours honorer : en effet, il faut mobiliser un personnel compétent (animateurs, forestiers, agents d'agriculture et d'élevage, etc.) pour divulguer certains savoir-faire ; les bénéficiaires doivent disponibiliser des charrettes ou des tricycles pour le transport des moellons en vue de construire des diguettes ou des cordons pierreux.

Le faible niveau de responsabilité écologique est sans doute un autre facteur défavorable à l'application des bonnes pratiques GDTE : en effet, l'appât du gain immédiat est plus incitatif à la coupe des arbres pour se procurer du bois de chauffe que la recherche de bois mort dans les savanes loin du village ou les activités de reforestations. A cela s'ajoutent les prédateurs d'un nouveau genre que sont les conducteurs de tricycles qui ramassent, la nuit venue, les moellons alignés dans les cordons pierreux.

Enfin, avec la pression démographique, les propriétaires terriens réservent leurs biens fonciers à leur descendance ; ils refusent de les vendre et préfèrent tout au plus les mettre en location avec défense formelle aux fermiers de planter des arbres, un acte d'appropriation de la

terre dans de nombreuses régions du Burkina, mais une interdiction qui cependant minent la conservation des terres et des eaux.

## **6. ANALYSE DES RELATIONS DE POUVOIR**

Cette partie consiste à l'analyse et à l'identification des trois (03) principaux points de levier/ points d'entrée les plus susceptibles d'aider le projet Benkadi Burkina à transformer les relations de pouvoir pour l'atteinte des objectifs du programme. L'analyse du pouvoir en tant qu'outil fournit un cadre pour identifier ces points de leviers. Cette analyse des relations de pouvoir s'articulera autour des points suivants :

- l'identification des acteurs clés,
- l'identification des espaces de changement
- l'analyse des structures sous-jacentes,
- la compréhension des comportements des acteurs détenteurs du pouvoir.

### **6.1. l'Identifications des acteurs clés.**

Les principaux acteurs de la gestion du pouvoir en matière de GDTE dans la zone d'intervention du projet Benkadi Burkina ont été identifiés à travers notre enquête terrain. Ce sont principalement :

- l'Etat et ses démembrements,
- les collectivités territoriales et leurs démembrements,
- les chefs coutumiers,
- les chefs de terre,
- les responsables religieux,
- certains groupes ethniques (ou castes),
- les propriétaires terriens surtout les hommes,
- les autochtones.

Ces différents acteurs clés ont une influence sur l'accès et la gestion des ressources foncières et aux ressources naturelles en général (terres, eaux, forêts) dans la zone d'intervention du projet Benkadi Burkina. Cette influence se manifeste par la détention d'un pouvoir qui est soit règlementaire, institutionnel, traditionnel, religieux sur les ressources naturelles au détriment des autres couches de la société. Ainsi, les groupes vulnérables que sont les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les migrants subissent le dictat des groupes dotés de pouvoir dans leur relation avec les ressources naturelles.

### **6.2. l'Identification des espaces de changements.**

Benkadi vise à influencer les cycles politiques (définition de l'agenda, processus de prise de décision politique, leur mise en œuvre, le suivi et l'évaluation) en relation avec l'adaptation au changement climatique et la gestion des ressources naturelles. L'influence sur ces cycles est envisagée à différents niveaux, allant du gouvernement local au niveau national et éventuellement international. La participation et l'inclusion de certains groupes de citoyens (jeunes, femmes, personnes vivant avec un handicap) sont plutôt limitées et leurs voix ne sont pas entendues par ceux qui influencent les décisions, malgré les lois, règles et règlements existants qui offrent aux citoyens la possibilité de participer.

Dans le cadre de la GDTE, les groupes vulnérables (femmes, jeunes et handicapés) subissent directement les conséquences des changements climatiques surtout sur les ressources

terres et eaux. Cela se manifeste par la dégradation continue des terres rendant celles-ci un bien rare et donc plus accessible aux groupes privilégiés (ceux qui sont dotés de pouvoir). L'eau aussi devient de plus en plus un bien rare et peu accessible aux groupes vulnérables. La GDTE se fait donc à travers des politiques conçues par les groupes dotés de pouvoir sans concertation forcément avec les groupes vulnérables.

### **6.3. Analyse des structures sous-jacentes**

L'analyse des structures sous-jacentes nous permet de faire le constat que la participation et la voix des groupes de citoyens vulnérables (en particulier les jeunes, les femmes ou les personnes handicapées) dans la prise de décision sont plutôt limitées, malgré l'existence de règlements qui donnent à la société civile la possibilité de prendre part aux différentes phases du cycle politique. Ces groupes subissent directement ou indirectement l'influence des groupes à pouvoirs dans la GDTE.

Les influences des groupes à pouvoir se manifestent souvent à travers l'exercice des pouvoirs qui est soit réglementaire, institutionnel, traditionnel ou religieux sur les ressources naturelles. Chaque pouvoir étant exercé par un ou plusieurs groupes à pouvoir.

- le pouvoir règlementaire ou législatif,
- le pouvoir institutionnel,
- le pouvoir coutumier ou traditionnel,
- le pouvoir religieux.

#### **6.3.1. Le pouvoir règlementaire et institutionnel.**

Ce type de pouvoir est exercé par l'Etat (structures centrales et déconcentrées), les Collectivités (communes et régions) et leurs démembrements (Sociétés d'Etat, projets, programmes, ONG, Associations) sur les groupes vulnérables à travers des influences positives et négatives.

Est considérée comme influence positive tous les textes législatifs et règlementaires (politiques, lois, codes, décrets, arrêté, lettres circulaires, communiqués etc...) dont l'objectif est de protéger durablement les ressources naturelles (GDTE) et de garantir leur égal accès à toutes les catégories des populations dans la zone d'intervention du projet Benkadi Burkina.

Est considérée comme influence négative, les insuffisances générées par les textes législatifs et règlementaires (par exemple **la loi n°017-2018/AN du 17 mai 2018 portant code des investissements agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique au Burkina Faso** offre aux entrepreneurs de cette branche d'activités de nombreux accompagnements des pouvoirs publics et des avantages fiscaux incitatifs pour la création d'emplois alors que leurs techniques et méthodes de production sont parfois prédatrices de l'environnement) et les actes pris ou les actions menées par les institutions, qui dégradent les ressources naturelles et limitent l'accès équitable à celles-ci par les groupes vulnérables.

#### **6.3.2. Les pouvoirs coutumiers, traditionnels et religieux.**

Ces pouvoirs sont exercés par les chefs coutumiers, les chefs de terres, les chefs religieux sur les groupes vulnérables (jeunes, femmes et personnes handicapées) à travers des influences positives et négatives

Sont considérées comme influences positives, les us, coutumes, prescriptions religieuses (égalité entre l'homme et la femme devant Dieu est mentionnée dans des documents religieux ainsi que la protection des bois sacrés et de certaines espèces fauniques par les religions traditionnelles) qui protègent durablement les ressources naturelles en général, les ressources terres et eaux de façon spécifiques (GDTE) et visent pour objectif leur égal accès par toutes les couches de la société.

Les influences négatives sont les us, coutumes, prescriptions religieuses qui favorisent la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles (terres, eaux) et qui organisent leur accès par des minorités ou des groupes spécifiques.

#### 6.4. Compréhension des comportements des acteurs détenteurs du pouvoir.

De façon générale, au niveau de la GDTE, les acteurs détenteurs du pouvoir ont des comportements qui sont tributaires des normes, règles, us, coutumes et prescriptions religieuses existantes. Que l'influence soit positive ou négative elle se réfère habituellement à l'existant entraînant des pratiques et des attitudes négatives ou positives. Les attitudes de marginalisation et d'exclusion pratiquées par les acteurs détenteurs du pouvoir envers les groupes vulnérables trouvent habituellement leurs explications ou leurs sources dans les normes, règles, us, coutumes et prescriptions religieuses existantes. Une bonne sensibilisation et une vulgarisation à grande échelle des bonnes connaissances, attitudes et pratiques de GDTE et de gestion et de protection de l'environnement s'avère nécessaire. On comprend donc aisément le comportement de ces acteurs détenteurs du pouvoir vis-à-vis des acteurs vulnérables. En effet, les acteurs détenteurs du pouvoir semblent ne rien se reprocher car ils disent n'avoir pas inventé la roue.

#### 7. Recommandations et suggestions.

BENKADI	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Un volet communication est incontournable pour d'abord diffuser les résultats de la présente mission afin de rassurer les acteurs sur le terrain que « ce ne fut pas une étude de plus » et ensuite pour valoriser les nouvelles pratiques de GDTE promues ainsi que pour mettre en exergue les effets /les impacts des mauvaises pratiques.</li> </ul>
Partenaires de mise en œuvre de BENKADI	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Les besoins de renforcement des compétences communs aux groupes vulnérables que sont les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap (PSH) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- amélioration des connaissances et des savoir- faire en techniques de GDTE,</li> <li>- connaissance des textes sur le foncier rural,</li> <li>- techniques de coaching, de plaidoyer et de lobbying,</li> <li>- management et gouvernance des OSC,</li> <li>- inclusion sociale et économique,</li> <li>- mise en place d'une pépinière,</li> <li>- développement personnel et leadership,</li> <li>- entrepreneuriat.</li> <li>- mainstreaming des thèmes émergents ( genre, droits de la PSH, droits des femmes , SIDA/VIH/Covid19, etc.) dans les projets de développement.</li> </ul> </li> <li>✚ Les besoins de renforcement des compétences spécifiques aux femmes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- rôles et places des organisations de femmes dans l'élaboration des textes sur le foncier rural ,</li> <li>- confection des foyers améliorés.</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Les besoins de renforcement des compétences spécifiques aux jeunes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- rôles des organisations de jeunes dans l'élaboration des textes sur le foncier rural.</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Les besoins de renforcement des compétences spécifiques aux PSH : <ul style="list-style-type: none"> <li>- rôles des OPH dans l'élaboration des textes sur le foncier rural,</li> <li>- droits de la PSH .</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Pour ce qui est des activités de GDTE, nous préconisons la poursuite du transfert des bonnes pratiques à partir des expériences des acteurs de développement déjà présents sur terrain.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Il conviendrait de promouvoir et de diffuser dans toute la zone d'intervention , certaines bonnes pratique régionales telles que l'utilisation des bois à rameaux fragmentés et le koglogo du Centre-ouest ; les ZOVIC , les chantiers d'aménagement forestiers ou les défrichements contrôlés, des Cascades ; la promotion des parcs agroforestiers à baobabs, ou l'approche intégrée de récupération des terres dénudées de Gourga au Nord ; la gestion participative des Périmètres halieutiques d'intérêt économique (PHIE) autour des plans d'eau de Bagré, de la Kompienga (dans la région du Centre -est ) et du Sourou dans la Boucle du Mouhoun.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Il conviendrait d'adjoindre un volet de sécurisation des exploitations aménagées selon les bonnes pratiques agro écologiques pour éviter le saccage des plantes par les animaux en divagation et les dépossessions foncières par certains propriétaires terriens. A cet effet, les responsables communaux pourraient être associés à l'élaboration de chartes foncières communales et villageoises si ces outils de gestion foncière n'existent pas.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Il est indispensable de réaliser des forages et de restaurer les retenues d'eau pour résoudre, un tant soit peu, le problème d'eau qui hypothèque les activités de jardinage en saison sèche en synergie avec la mise en place de comités de gestion dynamiques.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Pour cette intervention, il sied pour les responsables de la mise en œuvre du projet Benkadi de s'appuyer sur les acquis des précédents projets et programmes de l'alphabétisation fonctionnelle, de la GDTE et de la réhabilitation à base communautaire (au profit des PSH) pour mieux implémenter leurs activités et pour éviter le saupoudrage sur le terrain</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Les critères de vulnérabilité socio-démographique et socio structurelle doivent être pris en compte dans le choix des villages d'intervention de Benkadi et partagés avec tous les acteurs, tant pour le souci de renforcer les activités déjà menées sur le terrain en matière de GDTE que pour avoir l'adhésion des populations cibles et des responsables communaux.</li> </ul>
Structures étatiques et collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Les responsables des services décentralisés et déconcentrés, par la sensibilisation et la coercition, si besoin en est, doivent veiller à faire respecter les textes sur l'utilisation des produits chimiques dans l'orpaillage, l'agriculture, etc.</li> </ul>
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Les ménages bénéficiaires des savoir- faire GDTE qui sont non alphabétisés devraient accepter de s'initier à l'alphabétisation afin de mieux tenir leurs comptes d'exploitation.</li> </ul>



## CONCLUSION

Le SPONG met en œuvre au Burkina le programme dénommé Benkadi pour que les « communautés affectées par l'érosion côtière, la dégradation des écosystèmes, la pollution par l'orpaillage et la déforestation, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali, réalisent leur droit au développement et soient résilientes aux effets du changement climatique ». Dans le cadre de l'atteinte du R.I.3, le programme veut établir la situation de référence des connaissances, des attitudes et des pratiques des acteurs (Etat- Secteur Privé et communautés/société civile) en matière de Gestion durable des terres et des eaux (GDTE) dans les zones d'intervention que sont les régions des Cascades, du Centre- est, du Centre -nord, du Centre -ouest, du Plateau central, du Nord et du Sahel.

La présente étude CAP de base vise à fournir au projet Benkadi Burkina des indicateurs de référence sur la GDTE en vue de l'implémentation des activités du programme. Pour ce faire, nous avons prévu un échantillonnage de 210 ménages à sonder par questionnaire et 62 structures étatiques et ONG à interviewer par ISS et 56 OSC à enquêter par focus group.

L'enquête CAP nous permet de conclure que la GDTE est définie par le public-cible comme un « ensemble de technologies ou de pratiques mises en œuvre pour une meilleure gestion des ressources des terres, de l'eau, des animaux... pour répondre aux besoins de l'homme de façon durable. ». Les bonnes pratiques de GDTE que citent aisément les personnes enquêtées sont le cordon pierreux (67 %), le reboisement (62%) et le zaï (49%), l'utilisation des biofertilisants (55%), la protection des berges des plans d'eau (64%) dans l'ensemble de la zone d'intervention du projet Benkadi Burkina. Ces bonnes méthodes de conservation des terres et des eaux sont mises en pratique dans ces régions depuis plus de 40 ans par les différents acteurs étatiques que sont les représentants des ministères en charge de l'eau, de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage et des ressources halieutiques, grâce à l'appui des acteurs de développement que sont les ONGs, et autres OSC (Fondation Naturama, UICN, PADS, SP/CNLS, SNV, SOS faim, AFD, CISV, GRET, AGEREF, SOS-Sahel, Hommes et Terre, etc. ) sous la bénédiction des autorités coutumières et religieuses. Toutefois, quelques contraintes freinent ces pratiques et ce sont entre autres l'insuffisance des techniciens sur le terrain, la modicité des moyens matériels des bénéficiaires, certaines règles du droit foncier coutumier et la persistance de l'irresponsabilité écologique que les détenteurs de pouvoirs (chefs de terres ou de villages, responsables administratifs et religieux) peuvent assurément contribuer à résorber.

## **Bibliographie.**

1. A practical guide to Power analysis in the Benkadi Programme.
2. Actions prioritaires du Burkina Faso en faveur du climat.
3. Analyse du Pouvoir dans le Programme Benkadi, Directives pratiques pour l'application de l'outil.
4. Benkadi, Proposition complète, octobre 2020.
5. C. I. E. H. & A.F.V.P., Les digues filtrantes : aménagement de conservation des eaux et des sols, mai 1987.
6. C. I. E. H. & A.F.V.P., Les techniques de conservation des eaux et des sols dans les pays du sahel, 1992.
7. Constant Évariste Dapola Da, Impact des techniques de conservation des eaux et des sols sur le rendement du sorgho au Centre-Nord du Burkina Faso, Les Cahiers d'Outre-Mer, Janvier-Juin 2008.
8. Constitution du Burkina Faso.
9. Étienne Foulon & Alain N. Rousseau, Analyse de la stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable, Juin 2012.
10. Guide de bonnes pratiques sur la planification du territoire et le développement durable
11. Kiza Magendane, Reconnaître le Pouvoir.
12. Martha Kapazolgou, Kiza Magendane & Yannicke Goris, Country quick-scan: Burkina Faso- Benkadi Project.
13. Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire, Projet de plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau du Burkina Faso 2016-2030, octobre 2014.
14. Ministère de l'eau et de l'assainissement, Programme national pour la gestion intégrée des ressources en eau 2016-2030 - PNGIRE - (Version définitive), mai 2016.
15. Ministère de l'environnement et du développement durable, les bonnes pratiques de gestion durable des terres au Burkina Faso, novembre 2011.
16. Ministère de l'environnement et du cadre de vie, Politique nationale en matière d'environnement, Version finale, Octobre 2005.
17. Région du Centre-nord, Plan régional de développement du Centre-nord 2015-2019, version finale, novembre 2014.
18. SERME Idriss, Conservation des eaux et des sols.
19. Stakeholders & Power, Food Security under a Changing Climate, 2021.
20. TerrAfrica, « La pratique de la gestion durable des terres : directives et bonnes pratiques pour l'Afrique subsaharienne », 2011.
21. WCDI, Power Scan : Un guide pratique de l'analyse des pouvoirs dans le programme Benkadi.

## Annexes.

### Annexe 1 : Liste et contacts des structures rencontrées par ISS.

Nom de l'enquêté	Structure	Région
Abbé Georges ZABRE	Paroisse de Kaya	Centre nord
Abbe Traoré Jean Batiste	Cathédrale	Cascades
BAKOUAN Baguibué Matiassa	Chef coutumier	Centre-ouest
BAMOGO Saydou	APIL	Centre-nord
Bangré Ousmane (1er Adjoint au maire)	Mairie de Tenkodogo	Centre-est
BANOUE LAMIEN	DP/MEA	Plateau-central
BANSÉ OUDOU	DREP	Sahel
BONKOUNGOU Sayouba	APDRN	Nord
Cissé Mahamadou	Grand Imam	Sahel
COMBASSERE Jean Urbain	ASMADE	Centre-ouest
El Hadj Mahamoudou Sana	Communauté musulmane	Centre-est
IDANI Amidou	ANEEMAS	Centre
Ilboudo Édouard	DP	Plateau-central
Ilboudo Édouard	DPAAH	Plateau-central
Justin Paré et Cheikh Diarra	DREEVCC	Centre-est
KALAGA Daouda	SP/GIRE	Centre
Koama Fidèle	DREA	Centre-est
Konfé Malick	DREP	Centre-est
KONTOGOM R. Laurent/SG de Sanmentenga	Haut-Commissariat de Kaya	Centre-nord
M NANGO YACOUBA	DREF	Centre-nord
M OUERDAOGO TASSERE	DPEEVCC	Plateau-central
M. DA	A2N	Sahel
M. DIAO Yacoub	Save the children	Centre-est
M. SANOU Djidjouma	DREP	Centre-nord
M.BAMOGO Saydou	ONG-APIL	Centre-nord
M.NANGO Yacouba	DREP	Centre-nord
M.OUEDRAGO	DRRE	Centre-ouest
MANDI SOMA	DRAHM/SAHEL	Sahel
MME OUEDRAOGO/YAMEOGO CLARISSE EMMA	DREA	Centre-nord
Mme OUEDRAOGO/YAMEOGO Clarisse Emma	(DREA/CN)	Centre-nord
Mme. Irène COULIBALY	Gouvernaurat	Centre-ouest
Msg Justin Kientega	Archevêché	Nord
Oubda Yannick	DRAH	Centre-est
OUEDRAOGO Abdoulaye	DAKUPA	Centre-est
OUEDRAOGO Adama	DREEVCC	Cascade
Ouedraogo Adama	DREEVCC	Nord
OUEDRAOGO Hawa	SP CONAP/Genre	Centre

OUEDRAOGO Ismaël	DREP	Centre-ouest
OUEDRAOGO LUIS	DREEVCC	Plateau-central
Ouedraogo N'Drissa	DRAAHM	Nord
Ouedraogo Siguio	DREA	Nord
Ouédraogo Yabyouré	DR FSNAH	Centre-est
POODA	DREF	Sahel
Porgo Harouna	Gouvernorat	Nord
SAKIRA Issa	SRESS	Cascades
SANKARA Rasmané	DREP	Cascades
SAWADOGO MICHEL	Chef coutumier	Plateau-central
SAWADOGO Victorien	Direction Général de l'Agence de l'Eau des Cascades	Cascades
SAWADOGO G.F. Roméo	CNJ	Centre
SIRIMA Masiéké	DRAAH	Cascades
SOURABIE DRAMANE	DREA	Plateau-central
Tarnagda Aminata	Haut-commissariat	Nord
TOU Fossène	AGEREF	Cascades
TOU Foussène	AGEREF	Cascades
Traoré Daouda	Tipalga	Plateau-central
Traoré Daouda	Tipalga	Plateau-central
YAMEOGO Gustave	DREEVCC-COS	Centre-ouest
ZOROM Hamed S	DREA	Sahel
ZOROME Zarafilou	CNJ	Centre

## Annexe 2 : Glossaire.

Pratiques	Lieu	Définition	Avantages
Diguette antiérosive		C'est un ouvrage mécanique qui permet de stocker ou de ralentir l'eau de surface. Elle peut être en terre, en pierres ou bien avoir des rebords en pierres et le reste en terre battue.	La diguette peut constituer un dispositif efficace de lutte préventive contre la dégradation hydrique. Elle pourrait aussi jouer un rôle régénératif au niveau des sols déjà dégradés.
Digues filtrantes	Les digues filtrantes sont utilisées beaucoup plus dans les régions du Sahel, du Nord, du Centre-nord, du Plateau-central et du Centre du fait de la dégradation poussée des terres. Mais elles s'utilisent dans tout le pays pour résoudre les problèmes de ravinement des terres.	La digue filtrante est un dispositif en pierres libres (non maçonnées donc sans liants) applicable essentiellement aux bas-fonds et aux ravins dont l'objectif est de freiner les ondes de crue et arrêter l'érosion par ravinement aux abords immédiats de la digue. Ce sont des ouvrages anti – érosifs positionnés perpendiculairement aux axes de ravinement plus ou moins ancrés dans le sol, et munis ou non de déversoir.	Les résultats obtenus dans le nord du Burkina Faso montrent une amélioration significative des rendements comparée aux sites sans digues filtrantes avec des valeurs allant de 60 % à 170 %. Aménagées dans les pâturages, les digues filtrantes ont un effet positif sur la production de la biomasse et la composition floristique.
Cordons pierreux	Les diguettes en cordons pierreux sont de nos jours fréquemment utilisées en climat nord-soudanien et sahélien. Mais peuvent s'utiliser partout dans le pays pour lutter contre l'érosion hydrique et la dégradation des sols.	La réalisation des diguettes en cordons pierreux commence par la détermination d'une courbe de niveau. Il est procédé ensuite au traçage à l'aide de daba, pic, pioche, dent IR12 en traction bovine, tracteur, etc. Les écartements entre les cordons varient en fonction de la pente. Il est ouvert d'un sillon d'ancrage de 10 à 15 cm de profondeur et de 15 à 20 cm de largeur sur la ligne tracée. Puis déposer une ligne de grosses pierres. Est déposée et renforcée en aval par une autre ligne de petites pierres pour les cordons pierreux type PDS, CES/AGF.	Avec un écartement de 33 m entre les cordons, le ruissellement est réduit de 12% ; les pertes en sols sont réduites de 46%. Le taux d'humidité moyen par parcelle est d'autant plus élevé que l'espacement entre cordons est plus faible.
Demi-lune	Les demi-lunes sont utilisées beaucoup plus dans les régions du Sahel, du Nord du Centre-nord et du Plateau-central du fait de la	C'est une structure mécanique semi-ouverte en demi-cercle qui permet de collecter l'eau de ruissellement et de favoriser son infiltration en créant une dépression à la surface des sols encroûtés.	Les rendements de la demi-lune seule sont multipliés par 15 à 24 avec l'apport de compost.

	dégradation poussée des terres.		
Zaï	Le Zaï est beaucoup utilisé dans les régions du Sahel, du Nord, du Centre-Nord et du Plateau central.	Le Zaï agricole consiste à creuser des cuvettes de 24 cm de diamètre et de 10 à 15cm de profondeur. La terre excavée est déposée en croissant vers l'aval du creux et cela aide à capter les eaux de ruissellement. Cette collecte d'eau est favorisée par l'impluvium constitué par les parties encroûtées restantes. Les lignes de Zaï doivent être décalées et perpendiculaires à la plus grande pente du terrain.	Le plus grand avantage du Zaï c'est qu'il permet de réhabiliter des sols pauvres et encroûtés dans un délai très court c'est-à-dire à l'intervalle d'une seule campagne agricole.
La cuvette à tomates ou Koglogo	La cuvette à tomates ou Koglogo en langue mooré sont utilisées dans la région du Centre-ouest	C'est une technique traditionnelle qui consiste à faire des cuvettes à l'aide de canaris sur une parcelle de bas-fond pour les cultures maraîchères.	Son avantage premier est l'économie de l'eau ; ensuite, les opérations d'entretien sont facilitées par le fait que les mauvaises herbes ne poussent qu'à l'intérieur des cuvettes
Reboisement	Tout le pays	La reforestation commence par la production des plants en pépinière. Cette production en pépinière peut se faire dans des sachets plastiques ou en mottes de terre dont les diamètres sont choisis en fonction des espèces à produire. La levée de la dormance des graines se fait grâce à plusieurs procédés qui sont spécifiques aux espèces et vont du simple trempage dans l'eau, au scarifiage, à l'ébouillantage des graines ou au traitement à l'acide sulfurique.	La reforestation permet la production de bois de feu et / ou de service pour les plantations classiques et la production fruitière par la mise en place de vergers. Elle contribue à augmenter l'offre en bois de feu comme en bois de service. Elle permet également l'embellissement et la création d'espaces verts.
Mise en défens	Village de Teonso dans la commune de Séguénéga, province du Loroum.	L'opération consiste à impliquer les populations à une analyse critique de l'état de leur terroir pour aboutir à la prise de conscience et à la décision d'agir en vue d'inverser les tendances négatives constatées concernant l'état des sols, du couvert végétal et de la diversité biologique en général.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'état de la couverture végétale ;</li> <li>- Rendre aux terres leur fertilité perdue ;</li> <li>- Protéger les aires fragiles : têtes de source, berges de rivières ;</li> <li>- Conserver les forêts répliques forestières ;</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protéger les espèces de flore ou de la faune menacées de disparition et de leurs habitats naturels.</li> </ul>
Protection des berges et des cours d'eau		<p>L'étape préliminaire consiste à sensibiliser les producteurs et à les faire prendre conscience du phénomène de comblement des cours d'eau. Il s'agit de causes telles que la pression démographique avec ses corollaires de déboisement et de la surcharge de bétail.</p> <p>L'étape suivante est l'organisation des populations (groupements, associations) pour entreprendre des actions de protection des berges.</p> <p>Les actions de protection sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'apurement de la zone en concertation avec les propriétaires terriens au cas où celle-ci est colonisée ;</li> <li>- délimitation des berges par la matérialisation avec de la peinture sur les arbres ou par pose de bornes. La réglementation en vigueur est de 100 m de part et d'autre du cours d'eau ;</li> <li>- délimitation des couloirs d'accès de 50 à 100 mètres de largeur distants de 25 à 50 mètres. Les couloirs peuvent être matérialisés par des balises ou par une haie vive ;</li> <li>- pose de panneaux de signalisation indiquant les activités interdites (activités agro-pastorales, coupe d'arbres, feux de brousse...);</li> <li>- entreprendre des actions de DRS /CES en fonction de l'état et du niveau de dégradation des berges du cours d'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la couverture naturelle des berges (végétation et sol)</li> <li>- Réduction de l'érosion ;</li> <li>- Réduction de l'envasement des cours d'eau et amélioration du régime des plans d'eau ;</li> <li>- Contribution à la conservation des ressources en eau, du peuplement halieutique, de la faune inféodée à ce genre de milieu et des essences rupicoles très utiles ;</li> <li>- Activités rémunératrices de revenus (maraîchage, pêche...);</li> <li>- Freinage de l'exode rural.</li> </ul>
Puits pastoraux Et forages (puits à margelle)	Toutes les régions administratives du Burkina peuvent réaliser cette bonne pratique. toute fois, les régions du Sahel, du Nord et de l'Est sont prioritairement ciblées	Les puits pastoraux sont des infrastructures hydrauliques qui consistent à creuser un trou maçonné. En ce qui concerne les forages, leurs réalisations nécessitent l'utilisation de foreuses pour atteindre la nappe phréatique. L'identification des sites de réalisation est effectuée par la population en collaboration avec les techniciens en prenant en compte la richesse de la nappe aquifère et l'accessibilité du site pour le bétail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité de l'eau potable pour l'abreuvement des animaux,</li> <li>- Augmentation de la disponibilité en eau,</li> <li>- Meilleure gestion des parcours.</li> </ul>

	pour la réalisation de cette pratique.	Cependant on distingue plusieurs types de puits pastoraux dont les puits à grand diamètre ainsi que des forages équipés de motricité humaine, électrique (plaques solaires)	
Jachère	Toutes les régions administratives sahéliennes et soudaniennes sont les concernées par la pratique de la réhabilitation des terres.	C'est une méthode d'exploitation durable des zones de pâture d'animaux permettant un contrôle des espaces à travers un système rotatif d'exploitation des ressources fourragères.	A charges égales, les pertes de production fourragère et semencière qui résultent de la pâture en continue sont réduites d'au moins 25% par la pâture en rotation ; la production de repousse par les graminées pérennes comme <i>Andropogon gayanus</i> (mopoaka en mooré) est accrue d'au moins 30% par une rotation avec repos de 3 semaines et atteint 1 à 5 tonnes de matière sèche/ha/an. Le système permet de limiter le surpâturage.
Haies vives	Ensemble du pays.	Dans les exploitations agricoles, il s'agit de végétaliser les cordons pierreux, les diguettes antiérosives, les demi-lunes par une plantation d'arbustes ou d'arbres. Les ravines et les rigoles rencontrées le long des berges des cours d'eau peuvent également être corrigées par l'installation de haies vives antiérosives.	Les haies vives antiérosives permettent : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'amoinrir le travail d'entretien des diguettes en terre ;</li> <li>- d'améliorer la durabilité des ouvrages antiérosifs ;</li> <li>- d'accroître la durabilité des ouvrages antiérosifs par la végétalisation ;</li> <li>- de réduire l'érosion hydrique</li> <li>- d'améliorer les propriétés physico-chimiques par l'activité racinaire (remontée biologique, cycle biogéochimique).</li> </ul>
Utilisations de plantes fertilisantes		Les plantes fertilisantes sont utilisées en agroforesterie pour améliorer l'état des sols utilisés pour l'agriculture. Elles captent l'azote de l'air. Et l'introduisent et le fixent dans le sol par leurs racines et leurs feuilles qui tombent. Elles peuvent également apporter des nutriments du plus profond du sol à la surface pour les cultures dont les racines ne peuvent pas atteindre cette profondeur.	Les plantes fertilisantes sont utiles pour prévenir une baisse de fertilité du sol, la dégradation des sols et la désertification allant de pair, et améliorer l'utilisation de l'eau pour les cultures ?

Utilisation de biofertilisants (compost)	Le compostage est utilisé sur toute l'étendue du territoire national.	Le compostage consiste en l'édification d'un tas de couches successives de matières végétales et de déjections animales qui peut s'effectuer au-dessus du sol (compostage en tas) ou dans une fosse (compostage en fosse). Les différentes couches sont : une couche de matière végétale (tiges, paille, broussaille, etc.) d'environ 10-15 cm ; une couche de matière animale d'environ 7 cm ; Arroser avant l'adjonction de phosphate naturel (Burkina phosphate) ou cendres (1 kg).	L'application du compost permet d'accroître la capacité d'échange cationique des sols de 50 % et de relever le pH des sols qui ont tendance à s'acidifier. L'augmentation des rendements comparée aux parcelles sans compost peut atteindre 300 % à la dose de 10 tonnes / ha et 45-120 % à la dose de 5 tonnes / ha. Les résultats montrent également qu'en cas de retard d'un mois lors des semis, le compost permet de rattraper le retard avec même parfois des résultats supérieurs aux parcelles semées plus tôt.
Utilisation de biopesticide (piment, neem, etc.)		Les biopesticides ou pesticides biologiques sont les substances chimiques et des agents antiparasitaires issus de sources naturelles et pouvant être utilisés dans différents environnements de production.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation aussi bien en agriculture biologique qu'en agriculture conventionnelle ;</li> <li>- Protège les cultures et favorise la croissance des plantes ;</li> <li>- Confère à certaines cultures une tolérance aux stress abiotiques comme la sécheresse.</li> </ul>
Paillage	Le Paillage est beaucoup utilisé dans les régions du Sahel, du Nord, du Centre-nord, du Plateau-central, du Centre, du Centre-ouest et du Centre-est. Mais il est aussi pratiqué dans l'ensemble du pays.	Il s'agit de couvrir la surface d'un sol dénudé avec des matériaux organiques notamment les végétaux afin de favoriser la rétention de l'humidité et l'activité de la vie du sol qui augmente l'infiltration de l'eau. Le paillage consiste à recouvrir le sol d'une couche de 2 cm d'herbes ou de branchages ou encore de résidus culturels (tiges de mil ou de sorgho) de façon à stimuler l'activité des termites. Ces derniers vont casser la croûte superficielle du sol en creusant des galeries sous les paillis. Il en résulte un ameublissement du sol et une augmentation de sa porosité qui permettent une meilleure infiltration de l'eau. Le paillage doit être de préférence réalisé	Le paillage est très performant dans la réhabilitation des sols nus et encroûtés. L'application du paillis dans les zones semi-arides du Sahel, où l'érosion éolienne est présente, entraîne une accumulation de particules sous forme de sédiments sous les paillis. Le paillage entraîne également la réhabilitation de la végétation dès la première année d'application.

		pendant la saison sèche quelques mois avant les semis pour éviter l'immobilisation de l'azote avec l'application de matériaux ayant un rapport Carbone /Azote (C/N) élevé.	
Labours à plat ou cloisonnés	Le labour se pratique dans toutes les régions du Burkina Faso à l'exception de certaines zones du Sahel ou les sols sont très sableux.	Le labour est une technique d'économie de l'eau par excellence. Le labour assure une surface ondulée couverte de mottes ou agrégats dont la taille dépend du type de sol et des conditions pendant le travail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure économie de l'eau à la parcelle (augmentation de l'infiltration de l'eau dans le sol, et réduction de l'évaporation).</li> <li>- Augmentation des rendements.</li> </ul> Lutte contre les mauvaises herbes. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la structure du sol et donc, un meilleur enracinement et une bonne absorption des éléments nutritifs par les plantes.</li> </ul>
Rotation de cultures		Il s'agit d'une pratique agronomique de base qui consiste à alterner des cultures différentes (céréales, légumineuses, oléagineuse) sur la même parcelle. Cette planification de culture peut se dérouler sur une même année mais plus généralement sur plusieurs années.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elle contribue à rompre le cycle vital des organismes nuisibles aux cultures (arthropodes et champignons très souvent spécifiques).</li> <li>- La succession des cultures permet de rompre le cycle de certains adventices.</li> <li>- L'emploi de légumineuses permet l'ajout d'azote symbiotique dans le sol.</li> </ul>
Coupe sélective du bois de feu	Régions du Centre-ouest, des Hauts-Bassins, du Sud-ouest, de la Boucle du Mouhoun et des Cascades.	La coupe sélective est une méthode de coupe qui consiste à un prélèvement maximal de 50 % du volume commercialisable sur pied constitue dans la parcelle de coupe. Elle est pratiquée dans tous les chantiers d'aménagement. Elle se base sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les critères sanitaires,</li> <li>- Les critères commerciaux ou économiques,</li> <li>- Les critères de régénération,</li> <li>- Les critères de protection,</li> <li>- Les critères de densité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- permet une régénération vigoureuse par rejet de souche des espèces coupées ;</li> <li>- permet d'effectuer des coupes sanitaires ;</li> <li>- permet d'assurer une couverture optimale du sol et de lutter contre l'ensoleillement et les érosions hydriques et éoliennes ;</li> <li>- permet un renouvellement continu du capital productif ;</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- permet la conservation de la biodiversité en protégeant les espèces menacées.</li> <li>- permet un maintien de la diversité biologique</li> </ul>
Lutte contre les feux de brousse par des pare-feux		<p>La lutte préventive consiste à éviter le démarrage du feu et son extension.</p> <p>Il s'agit de l'application des feux précoces et la réalisation de pare-feux. Les feux précoces ou contrôlés sont des feux allumés à titre préventif et sous contrôle, dans les limites de la période autorisée en début de saison sèche, afin de prévenir les feux de brousse. Le pare feu protège du feu, de l'incendie. Il s'agit d'un espace nettoyé, dépourvu de combustible, destiné à arrêter la propagation d'un feu. On parle de pare feu vert quand le dispositif comprend un peuplement de ligneux vivace empêchant le développement de la strate herbacée.</p>	<p>Le premier avantage de la lutte contre les feux de brousse incontrôlés est la réduction de la perte de la diversité biologique. La lutte contre les feux de brousse améliore la récolte potentielle de bois de feu par le fait qu'elle évite le brûlage du bois mort et l'accélération de la mortalité des arbres malades. Elle favorise le développement normal de la régénération naturelle et la colonisation des zones dégradées telles les jachères.</p>
Défrichement contrôlé	Toutes les zones boisées notamment dans les zones nord et sud-soudaniennes.	<p>Le défrichement contrôlé consiste à épargner un certain nombre d'arbres et/ou de bandes de végétation naturelle au cours des travaux de défriche. La technique consiste à identifier et marquer les espèces protégées et celles présentant un intérêt pour les paysans. Il s'agit des espèces menacées de disparition (liste rouge de l'UICN) et des espèces utilitaires comme le karité. Les arbres non marqués sont coupés à ras de terre (maximum 15 cm au-dessus du sol).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la fertilité des sols ;</li> <li>- Permet de diversifier les biens et services sur la propriété agricole.</li> </ul>
Régénérescence naturelle assistée (RNA)	Tout le pays	<p>Il s'agit de semer les graines des espèces désirées dans le champ et entretenir les plantules obtenues contre les intempéries (vent, feux) et l'herbivorie ainsi que le piétinement. Il est nécessaire de réaliser des poquets qui puissent retenir l'eau pendant une longue période. De même, il est nécessaire d'appliquer la fumure organique dans les poquets. Les plantules sont protégées par des clôtures épineuses ou métalliques. La même assistance est apportée aux plantules</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- reconstitution du couvert végétal ;</li> <li>- gestion durable des ressources ligneuses ;</li> <li>- augmentation de la capacité de séquestration de carbone des agroécosystèmes ;</li> </ul>

		provenant de la germination des graines tombées des arbres, amenées par l'eau et le vent ou contenues dans les fèces des animaux. La scarification du sol sous les semenciers ameublissent le sol et favorise la germination et la croissance des plantules. A ce titre, l'exemple le plus indiqué est celui du zaï forestier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- protection des sols contre les formes d'érosion ;</li> <li>- amélioration de la production agricole ;</li> <li>- offre de services tels que le bois de feu et de service ainsi que divers PFNL.</li> </ul>
Culture fourragère	Toutes les régions administratives du pays sont aptes à la culture fourragère.	La culture fourragère regroupe toutes les cultures qui ont pour but de fournir du fourrage au bétail et dont les récoltes sont distribuées fraîches, après fanage ou ensilage. Il existe un nombre très varié d'espèces de cultures fourragères (Dolique, Siratro, etc.) au Burkina Faso. Quelques cultures fourragères (niébé à double objectif) peuvent avoir un double objectif, fourrager et production vivrière comme le niébé, le sorgho, le maïs fourrager. Chaque espèce exige des conditions climatiques, édaphiques et techniques précises pour bien extérioriser ses potentialités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sécurisation de la disponibilité fourragère de saison sèche,</li> <li>- amélioration des conditions techniques des producteurs,</li> <li>- augmentation de la disponibilité fourragère,</li> <li>- amélioration de la qualité fourragère,</li> <li>- intensification de la production animale.</li> </ul>
Fixation des dunes	La région administrative du Sahel est celle qui est concernée par la pratique de la réhabilitation des dunes.	La fixation des dunes est une technique qui aide à la récupération et à la stabilisation des dunes par la mise en place des palissades de <i>Leptadenia pyrotechnica</i> ou de tiges de mil et de bandes d'arrêt d' <i>Euphorbia balsamifera</i> . Sept (7) étapes caractérisent la technique d'installation des palissades et des bandes d'arrêt.	<p>La fixation des dunes permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de régénérer les espaces dunaires dégradés,</li> <li>- d'accroître la production fourragère et vivrière par l'augmentation des superficies d'exploitation et leur productivité,</li> <li>- protéger les mares naturelles contre l'ensablement,</li> <li>- protéger les villages menacés d'ensablement.</li> <li>- (Oursi)</li> </ul>
Sous solage	Les régions administratives du Sahel et nord soudanienne sont les plus concernées par les techniques de sous solage.	Le sous solage est une technique culturale qui est utilisée pour la récupération des sols glacés à faible infiltration. La technique consiste à casser la couche superficielle d'un sol colmaté afin d'améliorer la capacité d'infiltration de l'eau. Elle est exécutée à	<ul style="list-style-type: none"> <li>- absorption de l'eau de ruissellement,</li> <li>- lutte contre l'érosion,</li> <li>- augmentation des rendements agricoles ou fourragers,</li> </ul>

		l'aide d'un tracteur par un passage de sous soleuse rectiligne travaillant à environ 30 à 50 cm de profondeur. La largeur des sillons est de l'ordre de 30 cm et la hauteur des terres rejetées entre 50 et 100 cm.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- restauration de la végétation,</li> <li>- travail en saison sèche,</li> <li>- travail sur de grandes superficies.</li> </ul>
Transhumance	Toutes les régions administratives du Sahel et nord soudaniennes sont les concernées par la pratique de la mobilité du bétail.	La transhumance est une pratique de déplacement organisée de nature saisonnière ou cyclique des troupeaux à la recherche d'eau, de pâturages et/ou de cures salées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- augmentation de la productivité animale,</li> <li>- régulation de la charge animale,</li> <li>- échanges culturels entre éleveurs,</li> <li>- optimisation de l'exploitation fourragère,</li> <li>- amélioration de la diversité génétique.</li> </ul>
Foyers améliorés	Sur l'ensemble du territoire	Les types de foyers améliorés varient suivant les paramètres ci-après : (i) le matériau utilisé dans la fabrication du foyer (métallique, banco, céramique, ciment, etc.); la mobilité (fixe ou déplaçable), (ii) les dimensions (foyers d'utilisation individuelle, foyers dolo pour de grandes marmites, etc.), le combustible utilisé (bois, charbon, gaz). Parmi les foyers améliorés, le type Trois pierres amélioré (3PA) a probablement été le plus vulgarisé du fait de sa construction facile et des matériaux qui sont utilisés. Le foyer amélioré 3PA est entièrement construit en banco.	Les foyers améliorés contribuent à la lutte contre la désertification et les effets du changement climatiques à travers l'économie d'énergie. Ils contribuent à l'amélioration des conditions de vie des femmes par le confort dans la cuisine et le gain en temps de travail. Les foyers améliorés permettent une économie d'énergie d'environ 40 % par rapport aux foyers traditionnels. Les foyers améliorés sont faciles à construire et sont également disponibles sur le marché à des coûts abordables.
Pisciculture en enclos	Tout le territoire national notamment à Bourra, Lac Bam, Lac Dem, Koubri, Mogtédo, Poa, Houndé, Yaba, Bazéga, Bonam, Essakane etc.	La technologie consiste à réaliser au moment de la période d'étiage, un bassin de faible profondeur (20 à 40 cm) dans l'assiette du plan d'eau. La terre issue du bassin est convoyée hors de l'assiette du plan d'eau. La vase issue des premières couches de curage est déversée dans des champs de culture et contribue ainsi à l'amélioration de la fertilité des sols. Ensuite on réalise un enclos autour du bassin à l'aide de nappes de filet de petites mailles (12 à	La pisciculture en enclos offre de nombreux avantages sur le plan environnemental, bioécologique, agronomique et économique. Une exploitation optimale des ressources en eaux de surface par la « non consommation d'eau » c'est-à-dire l'élevage se fait in situ

		<p>14mm) avec une chute suffisante (4 à 5m) et de supports en bois. Les supports utilisés pour l'installation des enclos sont généralement des perches (d'eucalyptus, Neem, de bambous ou autre support) ayant une longueur suffisante (4 à 5m) et un diamètre de 10 à 15 cm. Des supports durables en bétons peuvent être également utilisés. En saison des pluies, le niveau d'eau dans l'enclos augmente et lorsque cette eau se décante, on procède à l'empoissonnement de l'enclos (juin – septembre) à une densité de 10 individus au m2.</p>	<p>dans le plan ou cours d'eau dans l'espace définie par l'enclos ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la contribution au repeuplement des plans d'eau par la reproduction des poissons dans l'enclos (tilapia du Nil ou Oreochromis niloticus) ;</li> <li>- la contribution à la lutte contre l'ensablement et l'envasement des plans d'eau ;</li> <li>- l'amélioration de la fertilité des champs de culture par l'utilisation de la terre issue du bassin.</li> </ul>
--	--	---	--

Annexe 3 : Termes De Référence (TDR)



Termes de référence

---

**Recrutement d'un consultant chargé de l'étude sur l'état des connaissances, attitudes et pratiques des acteurs (Etat- secteur privé et communautés/société civile) de la zone d'intervention du programme Benkadi en matière de gestion durable des terres et conservation des ressources en eau.**

Juillet 2021

<b>I. Informations sur l'étude</b>	
<b>Titre du poste</b>	Consultant chargé de la réalisation d'une étude sur l'état des connaissances, attitudes et pratiques des acteurs (Etat- Secteur privé et communautés/société civile) de la zone d'intervention du programme Benkadi en matière de gestion durable des terres et conservation des ressources en eau.
<b>Type de contrat</b>	Contrat de prestation
<b>Niveau de qualification</b>	Diplôme universitaire BAC + 4/5 dans les domaines de l'économie, de la sociologie, du droit, de l'environnement et des ressources naturelles, du changement climatique, et du développement institutionnel
<b>Superviseur direct</b>	Chargé de programme Pays Benkadi
<b>Deadline</b>	La date limite de dépôt du rapport final de l'étude est fixée au plus tard le 30 septembre 2021

## **II. Contexte et justification**

L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions au monde les plus vulnérables aux chocs climatiques, comme les inondations actuelles du Sahel le montrent encore. La vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest face au changement climatique découle de : (i) de la forte dépendance de la région à l'égard d'activités économiques sensibles au climat telles que l'agriculture pluviale, l'élevage, la pêche et la foresterie ; (ii) la faible capacité de ses systèmes sociaux et écologiques à faire face aux extrêmes climatiques ; et (iii) des contraintes existantes sur les services écosystémiques en raison de processus tels que la déforestation.

Au Burkina Faso, les changements climatiques constituent un défi majeur pour le développement durable. Selon le Plan national d'adaptation adopté en 2015, le pays est encore vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques en ce qui concerne notamment ses secteurs économiques clés : agriculture, élevage, eau, environnement et ressources naturelles.

Cette vulnérabilité est exacerbée par l'insécurité due aux attaques terroristes récurrentes et la crise sanitaire due à la COVID-19. Ces menaces portent atteinte aux efforts du pays visant à relever efficacement divers défis de développement qui sont au cœur des actions des partenaires au développement notamment la société civile.

Prenant la mesure de la situation et pour aider le Burkina Faso à améliorer la résilience climatique de manière à atténuer les effets du changement climatique sur les communautés vulnérables, le SPONG et les organisations de la société civile membres du consortium Benkadi de quatre pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Mali) ont initié le programme « Benkadi » qui signifie en langue bambara « travailler ensemble dans la même direction » approuvé en octobre 2020 et lancé en mai 2021.

D'une durée de cinq ans, le programme est mis en œuvre avec l'accompagnement des partenaires tels que Woord En Daad (WD), le Ministère des affaires étrangères (MoFA) des Pays-Bas et le Gouvernement du Burkina Faso.

L'objectif stratégique du programme Benkadi est que « les communautés affectées par l'érosion côtière, la dégradation des écosystèmes, la pollution par l'orpaillage et la déforestation, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali, réalisent leur droit au développement et soient résilientes aux effets du changement climatique ».

Des théories spécifiques de changement ont été élaborées pour chaque pays membre du consortium Benkadi. Selon la théorie du changement du Burkina Faso, la mise en œuvre du programme vise l'atteinte des trois résultats d'effets suivants :

- R.I.3 D'ici à 2025, un dispositif fonctionnel de suivi -évaluation et de capitalisation des résultats de l'ensemble des acteurs de la contribution déterminée au niveau national (CDN), y compris les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap intervenant dans les 7 régions du projet, existe et permet de mesurer les progrès du pays en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation des méfaits du phénomène.
- R.II.2. D'ici à 2025, le secteur privé, les OSC et les communautés locales y compris les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap des sept régions du projet, participent effectivement aux prises de décisions sur les changements climatiques grâce à l'adoption de l'arrêté de mise en place du comité national sur le changement climatique et l'allocation de ressources budgétaires pour son fonctionnement par le gouvernement.
- R.II.3. D'ici à 2025, l'Agence nationale des évaluations environnementales (ANEVE, ex BUNEE) assure un suivi régulier de la mise en œuvre des plans de gestions environnementales et sociales (PGES) et/ou des inspections environnementales de 100% des sociétés minières des Régions des Cascades et du Centre – est, l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi mécanisées (ANEEMAS) contrôle 100% des sites d'orpaillage régulièrement installés dans les Régions cibles et la société civile mène des actions de plaidoyer/interpellation en vue de veiller à la conformité aux lois et règlements régissant l'activité minière.

Dans le cadre de l'atteinte du R.I.3, le programme veut établir la situation de référence des connaissances, des attitudes et des pratiques des acteurs (Etat- Secteur privé et communautés/société civile) en matière de gestion durable des terres et des eaux (GDTE) dans les zones d'intervention du programme. En effet, le programme souhaite connaître les niveaux de connaissances par catégorie d'acteurs ainsi que les gaps, les pratiques, les attitudes favorables ou résistances à corriger ainsi que le nombre de bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres et des eaux dans les zones d'intervention du programme. Cela permettra au programme Benkadi d'entreprendre des actions de plaidoyer/interpellation en vue d'une meilleure application des bonnes pratiques de GDTE au Burkina Faso.

C'est dans ce cadre que le programme Benkadi souhaite recruter un consultant (individuel ou bureau d'études) pour conduire une étude sur l'état des connaissances, des attitudes et des pratiques des acteurs en matière de gestion durable des terres et des eaux dans les zones d'intervention du programme.

Les présents termes de référence sont élaborés dans le but de donner un aperçu des attentes de l'étude au consultant qui sera recruté à cet effet.

### **III. Objectifs de l'étude**

#### **3.1. Objectif général**

Réaliser une étude sur l'état des connaissances, des attitudes et des pratiques (CAP) des acteurs (Etat- Secteur privé et communautés/société civile) en matière de gestion durable des terres (GDT) et conservation des ressources en eaux dans les zones d'intervention du programme Benkadi.

#### **3.2. Objectifs spécifiques**

De manière spécifique, il s'agit de :

- identifier les acteurs (Etat- Secteur privé-communautés à la base et société civile) de la zone d'intervention de BENKADI qui interviennent dans la gestion durable des terres, la conservation des ressources en eau et les plaidoyers sur les questions environnementales ;

- identifier les acteurs majeurs à fort impact sur les ressources naturelles dans les zones d'intervention de Benkadi ;
- identifier les connaissances et pratiques actuelles en matière de Gestion durable des terres et des eaux (GDTE) par groupes d'acteurs ainsi que les pratiques, les attitudes favorables ou résistances à corriger dans les zones d'intervention du programme BENKADI ;
- identifier les bonnes pratiques de gestion durable des terres et des eaux (GDTE) promues dans les zones d'intervention du programme ;
- déterminer les contraintes et les gaps qui limitent l'application des bonnes pratiques de GDTE dans les zones d'intervention du programme ;
- mesurer le niveau d'information et de connaissance des acteurs sur les bonnes pratiques GDTE dans leurs secteurs d'activités notamment l'agriculture et la gestion des ressources en eau ;
- faire ressortir les relations de pouvoir/influence/centre d'intérêt qui entravent ou facilitent les changements de comportements par rapport à la GDTE ;
- identifier les facteurs favorables et défavorables à l'application des bonnes pratiques de GDTE (analyse des droits de propriété et droits d'accès aux terres et autres ressources naturelles) ;
- évaluer le niveau d'implication des OSC représentant des groupes vulnérables dans l'application des bonnes pratiques de GDTE dans les zones du programme ;
- faire des recommandations et des suggestions dans le but de permettre au programme Benkadi d'entreprendre des actions de plaidoyer/interpellation en vue d'une meilleure application des bonnes pratiques de GDT et de conservation des ressources en eaux au Burkina Faso.

### 3.3. Rappel des indicateurs liés à l'étude de base

La présente étude devrait permettre de renseigner les indicateurs ci-après :

- Nombre d'acteurs gouvernementaux et privés formés sur la mise en œuvre et le suivi de la CDN et des politiques et programmes sensibles aux changements climatiques ;
- Nombre d'OSC et d'organisations du secteur privé et d'acteurs des industries extractives ayant des connaissances renforcées sur les mesures de sauvegarde environnementale et sociale ;
- Nombre de bonnes pratiques promues dans les zones d'intervention de Benkadi ;
- Nombre d'OSC et de représentants de groupes vulnérables dont les connaissances ont été renforcées sur le plaidoyer et lobbying par an sur les questions de changements climatiques, de leadership, réseautage et coaching, l'approche droit humain, genre et inclusion, la gestion de connaissances, des communications ;
- Nombre de plaidoyers portés par les femmes, des jeunes, de personnes vivant avec un handicap dont les connaissances accrues sur l'approche droits humains, genre, et inclusion et sur les textes, lois et conventions sur les changements climatiques.

## IV. Résultats attendus

Les résultats attendus de la consultation sont les suivants :

- Un répertoire des acteurs et leur nombre (Etat- Secteur privé-communautés à la base et société civile) de la zone d'intervention de BENKADI qui interviennent dans la gestion durable des terres, conservation des ressources en eau et plaidoyers sur les questions environnementales est disponible ;
- Les acteurs majeurs à fort impact sur les ressources naturelles dans les zones d'intervention de Benkadi sont identifiés ;

- Les connaissances et pratiques actuelles en matière de gestion durable des terres et des eaux (GDTE) par groupes d'acteurs ainsi que les pratiques, les attitudes favorables ou résistances à corriger dans les zones d'intervention du programme BENKADI sont identifiés ;
- Les bonnes pratiques de Gestion durable des terres et des eaux (GDTE) promues dans les zones d'intervention du programme sont identifiés ;
- Les contraintes et les gaps qui limitent l'application des bonnes pratiques de GDTE dans les zones d'intervention du programme sont déterminés ;
- Le niveau d'information et de connaissance des acteurs sur les bonnes pratiques GDTE dans leurs secteurs d'activités notamment l'agriculture et la gestion des ressources en eau est connu ;
- Les relations de pouvoir/influence/centre d'intérêt qui entravent ou facilitent les changements de comportements par rapport à la GDTE sont établies ;
- Les facteurs favorables et défavorables à l'application des bonnes pratiques de GDTE (analyse des droits de propriété et droits d'accès aux terres et autres ressources naturelles) sont identifiés ;
- Le niveau d'implication des OSC représentant des groupes vulnérables dans l'application des bonnes pratiques de GDTE dans les zones du programme est connu ;
- Des recommandations et des suggestions dans le but de permettre au programme Benkadi d'entreprendre des actions de plaidoyer/interpellation en vue d'une meilleure application des bonnes pratiques de GDT et de conservation des ressources en eaux au Burkina Faso sont formulées.

## V. Livrables attendus et échéanciers

Dans le cadre de la mission, le consultant devra fournir les livrables ci-après :

N°	Résultats	Echéancier
1.	<b>Rapport de démarrage</b> qui comprend, au minimum, la méthodologie adaptée de l'étude et le programme de travail détaillé et actualisé. En d'autres termes, il contiendra un plan détaillé pour le travail de terrain et un plan pour l'analyse des données. La note méthodologique sera présentée par le consultant aux parties prenantes du programme au cours d'un atelier de cadrage.	14/08/2021
2.	Draft rapport de l'étude validée par le programme BENKADI	15/09/2021
3.	Rapport d'atelier de validation du rapport de l'étude	24/09/2021
4.	Rapport final de l'étude	30/09/2021

Au terme de la mission, le consultant devra préparer le draft du rapport de l'étude validée par le programme BENKADI et la version finale du rapport en version Word et PowerPoint. Tous les rapports et présentations feront largement usage de supports visuels (photos, graphiques, etc.). Ces documents serviront à la restitution des résultats de l'étude.

## VI. Approche méthodologique

Il est laissé à l'appréciation du consultant l'élaboration de la méthodologie globale de mise en œuvre de la mission. Cependant, une méthode de base est proposée et que le consultant devra impérativement suivre à savoir : (i) l'identification de la population à enquêter ; (ii) l'échantillonnage, (iii) l'élaboration du questionnaire, (iv) le déroulement de l'enquête, (v) l'analyse des données, (vi) l'élaboration du rapport final. L'utilisation des outils d'analyse des pouvoirs devront être privilégiés.

Sur cette base, la méthodologie globale devra faire apparaître les différentes rubriques telles que la base théorique et l'approche (ou les approches) qui détermine le développement de la mission, les différentes étapes et activités, l'organisation à mettre en place pour réaliser la mission, le planning des activités, etc.

Le consultant travaillera sous la responsabilité du Chargé de Programme Pays et en étroite collaboration avec les experts en planification et suivi évaluation (PMEL) et les autres experts du programme BENKADI. Il rendra régulièrement compte du niveau de réalisation de la mission. Le suivi des travaux se fera par l'expert en planification et suivi évaluation (PMEL) de BENKADI. L'étude sera fondée sur une approche participative. Le consultant devra proposer un planning de mise en œuvre de la mission avec la liste des acteurs à rencontrer et le projet de planning des rencontres.

## **VII. Profil du consultant**

Le profil recherché doit correspondre à un juriste en droit de l'environnement, un économiste de l'environnement, un environnementaliste, un forestier environnementaliste, un planificateur spécialisé en développement institutionnel et de l'innovation et qui a :

- des capacités à réaliser des enquêtes CAP (connaissances, attitudes, pratiques) dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et environnementales ;
- des compétences avérées sur les approches Genre sensible et l'approche basée sur les droits ;
- une expérience confirmée dans l'élaboration de documents de planification et de rapportage ;
- une disponibilité immédiate et de bonnes capacités d'analyse.

Par ailleurs le consultant devra :

- justifier d'une expérience antérieure d'au moins 5 années dans la conduite d'études similaires de type CAP dans le domaine de la gestion et de la valorisation des ressources en eau, la conservation des sols, et de la gestion durable des terres ;
- avoir une bonne connaissance de l'utilisation des logiciels informatiques dans l'analyse des données qualitatives ;
- avoir de solides expériences en analyse qualitative ;
- avoir une expérience sur les outils d'analyse de pouvoir ;
- avoir une bonne maîtrise des aspects juridiques relatifs à la promotion des rôles de la société civile, à la conservation de la biodiversité et à la gestion des ressources naturelles ;
- avoir une bonne capacité de communication et de rédaction en français et en anglais ;
- avoir une connaissance avérée de la gestion axée sur les résultats de développement ;
- avoir une très bonne connaissance du dispositif institutionnel et juridique en matière de GDTE ;
- avoir une bonne connaissance de la Société civile Burkinabè, régionale et internationale ;
- avoir une expérience internationale de consultation est un atout.

## **VIII. Modalités pratiques et dépôt des offres**

### **8.1 Modalités pratiques**

Le consultant (personne physique ou morale) remplissant les conditions prévues dans les termes de référence et intéressées par la présente consultation sont invitées à envoyer leurs offres rédigées en langue française. Chaque dossier constitutif de la présente offre doit comprendre les documents suivants :

- Une lettre de soumission ;
- Une offre technique montrant clairement la compréhension des termes de référence, la note méthodologique et le chronogramme de la réalisation de la mission ;
- Les CV des consultants datés et signés, mis à jour ainsi que les diplômes et attestations ;
- Les références des études similaires (attestations éventuelles de bonne fin d'études similaires) ;
- Une prétention financière comprenant une lettre d'engagement du consultant à réaliser la mission conformément à la proposition technique ainsi que de l'ensemble des coûts formant le montant total de l'offre en FCFA. L'offre financière devra comprendre :
  - ✓ Le détail des honoraires (unité, nombre, coût unitaire, coût total par ligne budgétaire et montant total de la proposition) ;
  - ✓ Le détail des autres frais (transport et déplacement, hébergement, restauration, frais de secrétariat, perdiems, etc.), pour chacun de ces éléments, le maximum de détails doit être fourni afin de donner des contenus explicites employés.
- Tout autre document jugé utile en lien avec la mission.

## 8.2. Evaluation technique des offres

Le consultant sera sélectionné sur la base du rapport qualité /coût. Une procédure en deux étapes sera adoptée pour l'évaluation des propositions. L'évaluation technique sera menée en premier lieu, suivie de l'évaluation financière. Les prestataires seront classés au moyen d'un système de notation technique/financière combinée, comme indiqué ci-après. Seules les offres régulières avec toutes les annexes prises en considération seront retenus pour analyse.

<b>Critères et sous-critères d'évaluation</b>	<b>Décision</b>
<b>1. Consultant :</b>	<b>75 points</b>
<b>1.1. Qualifications générales :</b>	<b>35 points</b>
Concordance du Diplôme Universitaire (BAC + 4/5 dans les domaines de l'économie, de la sociologie, du droit, de l'environnement et des ressources naturelles, du changement climatique, du développement institutionnel) :	15 points
Faire preuve à travers son expérience d'une bonne connaissance des enjeux liés aux changements climatiques, la gestion durable des terres et conservation des ressources en eau :	10 points
Faire preuve à travers son expérience de travail d'une bonne connaissance du cadre juridique et institutionnel en matière de GDT et conservation des ressources en eau :	10 points
<b>1.2. Expériences spécifiques :</b>	<b>40 points</b>
Avoir une expérience pratique dans la conduite des études similaires de type CAP :	15 points
Avoir une très bonne connaissance des acteurs à la base et leurs besoins en matière de renforcement de capacités sur des thématiques en lien avec la GDTE :	25 points
<b>2. Méthodologie proposée et chronogramme détaillée :</b>	<b>25 points</b>
Méthodologie proposée et articulée aux livrables :	15 points
Pertinence du chronogramme articulée aux livrables :	10 points
<b>Total 1 + 2 :</b>	<b>100 points</b>

A l'issue de l'évaluation technique, seuls les soumissionnaires dont la note technique sera supérieure ou égale à 70 / 100 verront leurs offres financières analysées.

### 8.3. Evaluation financière des offres

A l'issue de l'évaluation technique, la proposition financière la mieux disant (montant global des honoraires et autres frais indirects corrigés) sera retenue. Le marché sera attribué au mieux disant après la qualification technique.

### 8.4. Date et lieu de dépôts des offres

Les propositions adressées au Programme Benkadi Bureau Pays Burkina Faso doivent être déposées en version physique au secrétariat du programme sis dans les locaux du SPONG situé à Ouaga 2000 et envoyées en version numérique par mail aux adresses suivantes : [spong.ouaga@gmail.com](mailto:spong.ouaga@gmail.com) , [zoungramadou@gmail.com](mailto:zoungramadou@gmail.com) au plus tard le **31 juillet 2021** avec la mention Consultant chargé de la réalisation de l'étude sur l'état des connaissances, attitudes et pratiques des acteurs (Etat- Secteur privé et communautés/société civile) de la zone d'intervention du programme Benkadi en matière de gestion durable des terres et conservation des ressources en eau.

## IX. Agenda global de la mission

L'agenda global de la mission se présente comme suit :

Dates	Activités	Acteurs
26/07/2021	Consultation restreinte.	UGP- BENKADI
31/07/2021	Date limite de réception des offres.	UGP- BENKADI
04/08/2021	Sélection du prestataire.	UGP- BENKADI
13/08/2021	Session de cadrage.	UGP- BENKADI
15/09/2021	Validation à l'interne du rapport de l'étude.	UGP- BENKADI
23/09/2021	Atelier de validation multi acteurs.	UGP- BENKADI + Consultant
30/09/2021	Dépôt des livrables finaux.	Consultant

La date limite du dépôt du rapport est fixé, au plus tard, le 30 septembre 2021

## X. Financement de la prestation et dispositions finales

### 10.1. Financement de la prestation.

Le fin

ancement de la prestation est assuré par le budget du programme pays BENKADI -Burkina Faso selon l'accord de partenariat BENKADI et WOORD EN DAAD.

### 10.2. Dispositions finales.

Le SPONG et le programme BENKADI se réservent le droit de ne pas donner suite à tout ou partie du présent appel d'offre. Seul le consultant retenu sera contacté.